



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des géosciences
et de l'environnement

Institut de géographie

PROJETS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

DURABLES :

LE CAS DE LA TROISIÈME CORRECTION DU RHÔNE

EN VALAIS

**Travail de master effectué dans le cadre du
Master en sciences pour l'enseignement**

Sauthier Géraldine

Directeur du travail : Prof. Jean-Bernard Racine

Expert : Dr. Rafael Matos

Février 2007

REMERCIEMENTS

Mes plus sincères remerciements vont :

- A Jean-Bernard Racine, directeur de ce travail, qui m'a éclairé dans mes choix et m'a apporté son avis critique,
- A Rafael Matos, qui a accepté d'officier en tant qu'expert et m'a apporté son aide et son savoir tout au long de ce travail,
- A Isabelle Caprani, première assistante à l'Institut de Géographie, qui a su me guider depuis la toute première ébauche de ce travail,
- A Nicolas Mettan, responsable de l'aménagement du territoire du Projet Rhône, qui m'a accordé de son temps afin de m'expliquer toutes les ficelles de la troisième correction du Rhône,
- A Antoine Fardel, du Service de l'économie et du tourisme de l'Etat du Valais, qui m'a présenté les différents projets touristiques en cours de réalisation,
- A Eric, pour son soutien tout au long de ce travail, ainsi que pour ses talents à la mise en page et à la photographie,
- Finalement, à mes parents, qui m'ont soutenue et encouragée durant toutes mes études.

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	- 1 -
1.1 PROBLÉMATIQUE	- 1 -
II. DÉFINITIONS DES CONCEPTS	- 3 -
2.1 LE TOURISME	- 3 -
2.2 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	- 5 -
2.2.1 <i>Concept général</i>	- 5 -
2.2.2 <i>La gouvernance</i>	- 6 -
2.2.3 <i>Le développement durable en Valais</i>	- 7 -
2.3 LE TOURISME DURABLE	- 8 -
III. LES DEUX PREMIÈRES CORRECTIONS DU RHÔNE	- 11 -
3.1 AVANT LES CORRECTIONS	- 11 -
3.2 LA PREMIÈRE CORRECTION	- 12 -
3.3 LA DEUXIÈME CORRECTION	- 14 -
3.4 BILAN DES DEUX PREMIÈRES CORRECTIONS	- 16 -
IV. LA TROISIÈME CORRECTION DU RHÔNE	- 18 -
4.1 JUSTIFICATION	- 18 -
4.1.1 <i>Un déficit sécuritaire</i>	- 18 -
4.1.2 <i>Un déficit environnemental</i>	- 19 -
4.1.3 <i>Un déficit socio-économique</i>	- 20 -
4.2 OBJECTIFS DE LA TROISIÈME CORRECTION	- 21 -
4.2.1 <i>Objectifs généraux</i>	- 21 -
4.2.2 <i>Objectifs liés au tourisme et aux loisirs</i>	- 22 -
V. LES PROJETS TOURISTIQUES DE LA TROISIÈME CORRECTION	- 24 -
5.1 LE PROJET DE BALISAGES RELATIONNELS DU RHÔNE	- 24 -
5.1.1 <i>Présentation du projet</i>	- 24 -
5.1.2 <i>Analyse du projet sous l'angle de la durabilité</i>	- 25 -
5.2 LES AUTRES PROJETS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS	- 32 -
5.2.1 <i>Présentation</i>	- 32 -
5.2.2 <i>Analyse des projets proposés sous l'angle de la durabilité</i>	- 33 -
VI. COMPARAISON DE DEUX MILIEUX URBAINS LIÉS AU RHÔNE : LYON ET SION ..	- 43 -
6.1 LE RHÔNE À LYON	- 43 -
6.1.1 <i>Historique</i>	- 43 -
6.1.2 <i>Projet « Les Berges du Rhône 2006 »</i>	- 44 -
6.2 LE RHÔNE À SION	- 47 -
6.2.1 <i>L'état actuel des berges du Rhône à Sion</i>	- 48 -
6.2.2 <i>Propositions d'aménagement des rives séduinoises</i>	- 49 -
VII. CONCLUSION	- 53 -
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	- 56 -
ANNEXES	- 58 -

LISTE DES FIGURES ET DES PHOTOS

- FIG. 1 - CRUE DU RHÔNE, TIRÉ D'UNE CHRONIQUE DE J. STUMPF DE 1548 (SCHLEISS, 2004)
- FIG. 2 - BILAN DU TRANSPORT DE SÉDIMENTS (RAPPORT DE SYNTHÈSE, 2000)
- FIG. 3 - PROFIL À ÉPIS ISSU DE LA 1^{ÈRE} CORRECTION, VUE AÉRIENNE (RAPPORT DE SYNTHÈSE, 2000)
- FIG. 4 - EXTRACTION ET TRANSPORT DE BLOCS POUR LA 2^{ÈME} CORRECTION (PLAN SECTORIEL, 2005)
- FIG. 5 - PROFIL DOUBLE DE LA 2^{ÈME} CORRECTION, VUE AÉRIENNE (BIANCO ET AL., 2001)
- FIG. 6 - ÉVOLUTION DU FOND DU LIT DU RHÔNE (RAPPORT DE SYNTHÈSE, 2000)
- FIG. 7 - RÉPARTITION DE LA SURFACE INONDABLE (RAPPORT DE SYNTHÈSE, 2000)
- FIG. 8 - RÉPARTITION DES DOMMAGES À L'ÉTAT ACTUEL (RAPPORT DE SYNTHÈSE, 2000)
- FIG. 9 - DEUX FORMES DE LOISIR AU BORD DU RHONE A LYON (SITE INTERNET DU GRAND LYON)
- FIG. 10 - DES LES ANNEES 60, LES QUAIS DEVIENNENT DES PARKINGS (SITE INTERNET DU GRAND LYON)
- FIG. 11 - PHOTOMONTAGE DES FUTURES TERRASSES DE LA GUILLOTIERE (SITE INTERNET DU GRAND LYON)
- FIG. 12 - PHOTOMONTAGE DE LA PRAIRIE PREVUE (SITE INTERNET DU GRAND LYON)
- FIG. 13 - DIFFERENTES VUES DES BERGES DU RHONE A SION
- FIG. 14 - PHOTO DU RHONE A SION
- FIG. 15 - PHOTOMONTAGE DU BRETILLOD A LYON (SITE INTERNET DU GRAND LYON)
- FIG. 16 - RIVE DU RHONE A SION
- FIG. 17 - PHOTOMONTAGE D'UN QUAÏ LYONNAIS (SITE INTERNET DU GRAND LYON)

I. INTRODUCTION

La géographie, de spontanée et de purement empirique qu'elle était, s'invente par l'action correctrice des hommes et devient volontaire. On parle désormais d'aménagement concerté pour évoquer les différentes modifications que l'homme introduit dans son environnement. En effet, avec la prise de conscience des problèmes environnementaux, une place de plus en plus importante est accordée aux aspects de développement durable et de préservation de l'environnement. Les défenseurs de ces idées de durabilité sont donc de plus en plus nombreux à vouloir intervenir lors des décisions impliquant des transformations du milieu naturel. Leur accorde-t-on suffisamment de crédit et d'attention ? Tient-on compte de leur avis et de leurs suggestions dans les projets d'aménagement ?

Afin d'apporter un début de réponse, les problèmes et les enjeux liés à la troisième correction du Rhône en Valais offrent un laboratoire d'analyse permettant de tirer des leçons particulièrement intéressantes.

1.1 PROBLÉMATIQUE

L'un des objectifs principaux de la troisième correction du Rhône est de participer à la diversification de l'offre touristique valaisanne en augmentant la valeur récréative des abords du fleuve. Le tourisme en Valais étant principalement un tourisme de montagne axé sur la saison d'hiver, le but est alors de revaloriser la plaine et de mettre à disposition de la population et des touristes, des milieux attractifs pour la pratique des activités de détente et de tourisme. A l'heure où s'imposent dans les esprits comme dans les pratiques les différents principes de précaution, d'aménagement concerté et de développement socialement et économiquement durable, ce travail se propose de répondre à la question suivante : de quelle manière les projets de loisirs et de tourisme envisagés dans la troisième correction du Rhône tiennent-ils compte de l'aspect du développement durable ? Dans cette optique de durabilité, des aménagements peu contraignants doivent être préférés à de lourdes infrastructures. De même, les projets

prévus devraient être considérés comme économiquement viables et ne générer ainsi aucun déficit. De plus, dans l'aspect de durabilité se trouve le fait d'intégrer la population locale à l'activité touristique, avec, par exemple, la promotion des produits de la région par les agriculteurs. Un tel projet pourrait être retenu dans la troisième correction du Rhône. Les différentes propositions devraient également éviter de mettre en danger l'environnement aux alentours par une trop grande fréquentation. Une plus grande attractivité paysagère contribuerait aussi à dynamiser le tourisme dans la plaine. Afin de mettre en évidence le paysage et le panorama, des projets d'aménagement de points d'observation dans des endroits dégagés et de diversification de la flore le long du Rhône doivent également être présents. L'été s'impose comme saison dominante pour le Rhône et la plaine. Dans les projets liés au tourisme et aux loisirs de la troisième correction du Rhône, une amélioration de l'offre du printemps, de l'automne et de l'hiver est donc nécessaire. De plus, les moyens de transport prônés par les différentes propositions devraient être peu polluants, afin de respecter une vision durable. Enfin, un des grands principes du développement durable étant la gouvernance¹, les projets doivent découler de processus de décisions collectifs et nécessitent donc une coopération entre les parties prenantes. Les différents acteurs réunis autour de ces projets doivent en être alors satisfaits.

Enoncées à titre d'hypothèses, ces considérations méritent d'être confrontées à l'analyse fine des réalisations successives en matière de corrections du Rhône, de manière à voir dans quelle mesure les spécificités de la troisième correction témoignent ou non et avec quel succès, de cette volonté d'inclure le projet dans la perspective de durabilité. Cette analyse s'appuiera sur des critères de durabilité du tourisme qui auront été préalablement définis. Il conviendra, à la lecture de la simple description des projets touristiques et de loisirs prévus, de réfléchir à la manière dont sont pris en compte ces différents critères. De plus, il apparaît opportun, dans une perspective géographique, d'envisager une petite réflexion comparative entre ce qui se passe en amont, à Sion et en aval, à Lyon, en dépit de la différence dimensionnelle entre les deux villes.

Il convient néanmoins de commencer cette étude par une explication des concepts indispensables à sa compréhension.

¹ Ce terme de gouvernance sera précisé dans le deuxième chapitre.

II. DÉFINITIONS DES CONCEPTS

2.1 LE TOURISME

La difficulté principale lorsqu'il s'agit d'appréhender le phénomène touristique est de distinguer, parmi les nombreuses pratiques de mobilité des hommes, lesquelles relèvent du tourisme à proprement parler. Il apparaît donc nécessaire de commencer par définir avec précision les différentes notions en jeu. Penchons-nous tout d'abord sur les définitions de l'organe officiel concerné, l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT).

Un touriste est en premier lieu quelqu'un qui voyage. Mais qu'est-ce que cela signifie exactement ? Pour l'OMT, le voyageur est « *toute personne qui se déplace entre deux ou plusieurs pays ou entre deux ou plusieurs localités dans son pays de résidence habituelle* ». En deuxième lieu, le touriste voyage pour une certaine raison. L'OMT classe les motifs du voyage en six grands groupes :

- 1) Loisirs, détente et vacances
- 2) Visite à des parents et amis
- 3) Affaires et motifs professionnels
- 4) Traitement médical
- 5) Religion ou pèlerinage
- 6) Autre

Le dernier aspect à souligner concernant le touriste est la durée de son séjour. Pour l'OMT, le voyage touristique dure entre vingt-quatre heures et une année. Ces trois dimensions se retrouvent dans la définition officielle de l'OMT : le tourisme est « *l'ensemble des activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité* ».

Observons d'un peu plus près ces définitions officielles. Elles apparaissent insatisfaisantes sur plusieurs plans, ainsi que le relève Mathis Stock (2003). Tout

d'abord, il apparaît approximatif de fixer la durée du séjour touristique dans la fourchette de vingt-quatre heures à une année. En effet, lorsque l'on sait que les congés payés des salariés sont au maximum de quarante-cinq jours par année, et que les pays accordent des visas touristiques pour au plus trois mois, il apparaît clairement que la durée maximale ainsi fixée du séjour touristique est trop large. De plus, il semble contradictoire d'indiquer que le voyage peut se dérouler « *pour affaires* » et en même temps de noter qu'il doit se faire selon des « *motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée* ». En effet, un cadre se rendant à un congrès ou à une exposition commerciale à l'étranger voyage pour affaires mais également pour un motif lié à l'exercice d'une activité rémunérée puisqu'il va profiter de ce déplacement pour vendre ou acheter des produits, ou nouer des contacts professionnels. Faut-il alors le compter ou non dans la catégorie des touristes ? La définition de l'OMT ne permet pas de répondre à cette question.

Il apparaît alors nécessaire de trouver une définition plus satisfaisante. À la base du tourisme se trouve la notion de loisir, défini comme « *l'ensemble des occupations librement choisies hors du travail* » (Brunet et al., 2005 : 308). Cette définition peut logiquement être restreinte en excluant les temps de repos : « *le loisir correspond ainsi au temps libéré par rapport au travail et au repos* » (Wackermann, 2005 : 245). On a alors plusieurs catégories de loisirs, selon Wackermann (2005) :

- 1) loisirs distractifs : loisirs à dominante distractive
- 2) loisirs sportifs : sports classiques, sports d'hiver, randonnée,...
- 3) loisirs éducatifs : lecture, recours aux médias,...

On peut alors définir le tourisme comme « *l'ensemble des déplacements de loisir* » ((Brunet et al., 2005 : 487). En rajoutant la contrainte temporelle, le touriste devient donc une « *personne en déplacement de loisir pour une durée impliquant au moins une nuit en dehors du domicile principal* » (Wackermann, 2005 : 384). On a donc simplifié le motif du voyage du touriste, ce dernier devenant simplement quelqu'un qui se déplace durant son temps libre. Wackermann (2005) distingue enfin le loisir touristique du loisir non touristique, ce dernier étant pratiqué sur place, sans déplacement nécessitant une nuit hors du domicile. Etant donné que mon travail porte à la fois sur les projets touristiques et sur ceux de loisirs, je n'établirais pas pareille distinction.

2.2 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.2.1 Concept général

A l'origine du concept de développement durable se trouve une femme : la norvégienne Gro Harlem Brundtland. C'est à celle-ci, alors Premier Ministre de la Norvège, que fut confiée la direction de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, lors de sa constitution au sein de l'Organisation des Nations Unies en 1983. Les travaux de cette commission aboutirent, en 1987, à un rapport intitulé *Notre futur commun*, mais plus connu sous le nom de "Rapport Brundtland". Dans celui-ci apparaît la définition du développement durable qui fera désormais référence : « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* ». On a ainsi affaire à une vision intergénérationnelle. L'horizon s'élargit : il faut désormais réfléchir aux conséquences qu'auront nos actes dans vingt-cinq ans, et plus uniquement dans trois ou quatre ans. Le Rapport Brundtland introduit également l'idée que trois dimensions doivent être inhérentes à toute démarche de développement durable : la dimension environnementale, la dimension économique et la dimension sociale.

Dans l'analyse environnementale, le développement durable signifie que « *les prélèvements sur le stock de ressources naturelles ne doivent pas être supérieurs à la croissance naturelle de la ressource* » (Da Cunha, 2003 : 7). Le capital naturel, comprenant non seulement l'ensemble des ressources mais aussi la capacité de la nature à absorber les déchets générés par les activités humaines, doit à tout prix être préservé. Cette préservation passe par la minimisation de l'usage des ressources non renouvelables, la reproduction à grande échelle des ressources renouvelables et le respect des capacités d'assimilation des écosystèmes dans lesquels sont rejetés les déchets.

Concernant la deuxième dimension, l'idée est ici qu'un développement économique d'une société est durable s'il est capable « *d'assurer le maintien ou la croissance, de génération en génération, du revenu par tête* » (Da Cunha, 2003 : 8). Le maintien du revenu par habitant à travers les générations est assuré par la préservation du stock des ressources naturelles et des ressources artificielles, ces dernières étant composées du

capital productif ainsi que des entreprises collectives. Ce stock de capital total doit donc être transmis dans les meilleures conditions d'une génération à l'autre.

Enfin, l'approche sociale se centre sur la notion de besoin humain. Deux aspects essentiels sont à souligner. Le premier rapporte que l'utilisation des ressources doit être en harmonie avec les besoins humains, et que cet usage doit favoriser notre capacité future à satisfaire ceux-ci. Le deuxième aspect défend l'idée que le lien social doit être assuré en développant la capacité des hommes à vivre ensemble malgré leurs différences. Les enjeux majeurs résident dans « *la maîtrise des inégalités, la prévention de l'exclusion, l'accès des différents groupes de population à un cadre de vie de qualité, mais aussi l'accès à des mécanismes de participation et de décision démocratiques* » (Da Cunha, 2003 : 10). Le respect de la vie matérielle aussi bien que culturelle des êtres humains est inhérente à la reproduction des systèmes vivants.

En résumé, pour être considéré comme durable dans le temps, le développement de toute société doit reproduire et élargir les trois dimensions du capital : le capital économique, le capital environnemental et le capital social.

2.2.2 La gouvernance

Depuis une quinzaine d'années, le terme "gouvernance" est devenu un mot passe-partout utilisé dans de nombreux domaines tels que l'économie, les relations internationales ou encore les sciences politiques. Nous nous intéressons ici uniquement à la signification de cette notion dans le cadre du développement durable.

La gouvernance est souvent vue comme le quatrième pilier du développement durable, avec la prudence écologique, l'efficacité économique et l'équité sociale. La Commission on Global Governance, créée en 1992, a clarifié cette notion dans un rapport publié en 1995 et intitulé *Our Global Neighbourhood*. La définition anglaise a été traduite ainsi : la gouvernance désigne « *la somme des différentes façons dont les individus et les institutions, publiques et privées, gèrent leurs affaires communes. C'est un processus continu de coopération et d'accommodement entre des intérêts divers et conflictuels* » (Damian & Graz, 2004 : 1). La gouvernance est ainsi comprise comme une démocratisation des processus de choix. Dans le contexte qui nous intéresse, c'est-à-dire

la mise en place de politiques de développement durable, il apparaît comme primordial de consulter toutes les parties concernées : « *la science, les entrepreneurs, la politique et la société civile* » (Froger, 2001 : 12). Un projet de développement durable doit être considéré comme une construction collective entre tous les acteurs intéressés. L'époque où les autorités publiques faisaient leur « petite cuisine » dans leur coin est révolu. Un projet est considéré comme durable à la condition qu'il ait reçu l'approbation de tous les partenaires concernés, publics et privés. C'est cette idée que reprend le terme de gouvernance.

2.2.3 Le développement durable en Valais

La position du canton du Valais en matière de développement durable est régie par la « Charte du Développement Durable », approuvée par le Grand Conseil valaisan en 1998¹. Etudions-là de plus près. Le développement durable est considéré sous cinq aspects : économique, environnemental, social, politique et culturel. Voici à quoi correspond plus précisément chacune de ces dimensions :

- 1) L'aspect économique prône « *une économie efficace et orientée, dans ses structures, ses secteurs et ses produits, vers les défis de l'avenir* »
- 2) L'aspect environnemental s'attache à « *la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité* »
- 3) L'aspect social garantit « *une répartition équitable des richesses produites, la lutte contre l'exclusion et la promotion de la santé* »
- 4) L'aspect politique recommande « *l'instauration d'une culture de la concertation et du consensus* ». Cette dimension reprend l'idée de gouvernance, telle qu'elle a été présentée au point précédent.
- 5) L'aspect culturel défend une « *valorisation de la dimension culturelle dans l'ensemble de ses expressions* »

On peut donc constater que, outre les quatre piliers du développement durable que sont l'efficacité économique, la prudence écologique, l'équité sociale et la gouvernance, un aspect culturel a ici été ajouté. Celui-ci est en fait contenu dans la dimension de

¹ Le lecteur intéressé trouvera cette Charte en annexe.

durabilité sociale définie par le Rapport Brundtland. En effet, l'accès à un minimum d'activités culturelles fait partie des critères définissant un cadre de vie de qualité.

La Charte rappelle ensuite que le développement durable nécessite « *la participation de l'ensemble des habitants du Valais* », à travers une double démarche : premièrement une prise de conscience de la part de la population, deuxièmement un engagement de tous les acteurs concernés aux différents niveaux : canton, régions, communes, entreprises, partenaires sociaux. Enfin, des plans d'action doivent être élaborés selon les compétences des différents acteurs. Ces actions doivent permettre, entre autres, de « *promouvoir des activités économiques diversifiées et génératrices d'emplois durables* », « *favoriser la durabilité et la réhabilitation des équipements et des infrastructures* » ou encore « *reconnaître le patrimoine hérité et le mettre en valeur* ».

2.3 LE TOURISME DURABLE

Le tourisme durable est né, comme son nom l'indique, de la rencontre entre le tourisme et le développement durable. Il peut être défini ainsi : « *le tourisme durable est un tourisme qui est économiquement et socialement viable et qui ne porte atteinte ni à l'environnement, ni à la culture locale* » (Orientations de base pour la durabilité du tourisme européen, 2003 : 5). On retrouve dans cette définition les trois dimensions que doit contenir toute démarche intégrant le développement durable : la dimension économique, la dimension sociale et la dimension environnementale. Le tourisme durable se base sur une augmentation de la qualité plutôt que sur une augmentation de la quantité. Il implique un succès économique, une protection de l'environnement ainsi qu'une responsabilité à l'égard des valeurs culturelles et de la société.

Etant donné que le but de mon travail consiste à vérifier de quelle manière les projets touristiques et de loisirs prévus dans le cadre de la troisième correction du Rhône répondent à une démarche de développement durable, il m'apparaît judicieux d'établir ci-après des critères de durabilité. Ceux-ci ne sont pas classés selon un ordre d'importance, tous m'apparaissant autant essentiels les uns que les autres.

- 1) Le premier critère de durabilité du tourisme est celui de la répartition annuelle des activités. En effet, la concentration de celles-ci sur des courtes périodes

spécifiques de l'année va entraîner une saturation périodique des infrastructures et des installations touristiques. Il importe de réfléchir à un étalement saisonnier approprié et donc de privilégier des infrastructures pouvant être utilisées toute l'année.

- 2) Le deuxième aspect défendu dans le cadre d'un tourisme durable est l'utilisation de moyens de transport collectifs à coût énergétique faible, comme par exemple le train, ou non motorisés, comme le vélo. L'essor du tourisme doit beaucoup au développement du transport automobile et aérien. Or, ces deux modes de transport fonctionnent au moyen d'énergie non renouvelable, dont l'utilisation doit être minimisée dans un objectif de transport durable.
- 3) Au sujet des infrastructures d'accueil, celles-ci ne doivent en aucun cas être lourdes afin que leur impact sur le sol soit minimisé. De plus, elles doivent être construites avec des matériaux naturels tels que le bois ou la pierre de manière à s'intégrer parfaitement dans le paysage.
- 4) Toute politique de tourisme durable doit mettre la protection de l'environnement au centre de ses préoccupations. Ceci passe par une prise en compte des menaces pesant sur les espèces animales et végétales, une réintroduction, dans la mesure du possible, des espèces disparues et une préservation des différents milieux.
- 5) La capacité de charge est une notion clé dans la perspective d'un développement touristique durable. Elle représente le nombre de visiteurs et le degré de développement que peut supporter un site sans subir de dommages physiques dans son environnement, ni de dommages socio-économiques pour sa population locale (OMT). Cela signifie que les sites très fréquentés doivent être protégés des perturbations par la mise en place de quotas limitant le nombre de visiteurs ou par des mesures de sensibilisation. Il s'agit de gérer au mieux les flux des personnes fréquentant le site.
- 6) Afin de fournir un produit durable, les acteurs touristiques ainsi que les autorités publiques sont appelés à « *adopter les principes de bonne gouvernance que sont l'ouverture et la transparence, la participation, (...), l'efficacité et la cohérence, et l'utilisation d'approches pluridisciplinaires et intégrées* » (Orientations de base pour la durabilité du tourisme européen, 2003 : 21). Une concertation de

tous les acteurs concernés apparaît comme fondamentale, de même qu'une totale transparence des processus de décision.

- 7) La question des conditions sociales des travailleurs appartenant à la population locale est également primordiale. En effet, « *toute option de développement touristique doit avoir une incidence effective sur l'amélioration de la qualité de vie de la population, et contribuer à l'enrichissement socio-culturel de chaque destination* » (Charte du tourisme durable, 1995 : article 8). D'une part, le travail saisonnier doit être limité car il procure des emplois qui « *nécessitent de faibles qualifications, procurent des revenus modestes et peu réguliers dans le temps* » (Debarbieux, 1995 : 73). D'autre part, chaque habitant de la destination doit pouvoir profiter des retombées du tourisme. Pour les agriculteurs par exemple, ceci passe par une promotion, dans les lieux touristiques, de leurs produits.
- 8) En ce qui concerne la dimension économique, un projet touristique est considéré comme durable s'il ne génère pas de déficits, exception faite du cas où l'Etat manifeste clairement sa volonté de le subventionner et de couvrir les dettes occasionnées . Sinon, le projet doit être viable économiquement.

Reste à savoir, à l'examen de ce qui s'est préalablement passé lors des deux premières corrections comme de ce qui concerne la troisième correction actuelle, dans quelle mesure ces conditions ont été respectées.

III. LES DEUX PREMIÈRES CORRECTIONS DU RHÔNE

Avant de se pencher sur les travaux de la première puis de la deuxième correction, commençons par décrire le Rhône « au naturel », avant toute intervention de l'homme. Ceci nous permettra de comprendre de quelle manière les deux premières corrections ont bouleversé le paysage fluvial.

3.1 AVANT LES CORRECTIONS

De tout temps, le Rhône a dicté sa loi à la plaine valaisanne en l'inondant quand bon lui semblait, et pendant longtemps, les Valaisans sont restés démunis face aux démonstrations de force du fleuve. Le cours du Rhône était alors formé de nombreux bras et se transformait, avec les crues, en un puissant écoulement qui détruisait tout sur son passage (fig. 1).



Fig. 1 - Crue du Rhône, tiré d'une chronique de J. Stumpf de 1548 (Schleiss, 2004)

De plus, les eaux du fleuve pouvaient stagner durant plusieurs semaines avant de se retirer. Découvrons le témoignage d'un écrivain de l'époque qui décrit ces ravages : « A

la moindre crue, les eaux sortent de leur lit ; et, jusqu'à ces dernières années, les habitants, obligés de se réfugier sur les hauteurs, voyaient périodiquement leurs cultures emportées, leurs maisons envahies, leurs champs ravins et recouverts d'une couche de sable et de galets, leurs routes et leur chemin de fer coupés » (Lenthéric, 1883 : 47). L'homme n'avait ainsi pas d'autre choix que de s'adapter à la dynamique du fleuve.

Il faut attendre le début du 16^e siècle pour rencontrer les premiers témoignages de projets de protection contre les crues du fleuve. Les "digues" étaient alors constituées de caissons de bois, remplis de graviers et fixés au sol grâce à des pieux. Elles étaient placées de manière oblique par rapport au courant. Elles protégeaient ainsi momentanément la berge sur laquelle elles se situaient mais rejetaient les eaux sur la rive opposée ou plus loin à l'aval, chacun se souciant uniquement de défendre son terrain. La construction de ces ouvrages, qui occasionna des frais considérables, se révéla inefficaces car les différents travaux n'étaient pas du tout coordonnés. En effet, chaque commune s'occupait de son propre mur de défense sans concertation avec les autres : *« ces ouvrages, quoique solidement construits et d'un établissement fort coûteux, avaient le grave défaut d'être fractionnés... Or la condition essentielle d'un bon endiguement est d'être continu et sans coupure »* (Lenthéric, 1883 : 47). C'est ainsi que jusqu'à la moitié du 19^e siècle, la plaine du Rhône ressemble à une vaste zone marécageuse, car les ouvrages de protection se révèlent tout simplement inutiles face aux crues du fleuve. A cette époque, les autorités cantonales décident alors de réfléchir à un projet commun qui coordonnerait au mieux leurs efforts. L'issue de cette réflexion aboutira à la première correction du Rhône.

3.2 LA PREMIÈRE CORRECTION

Suite à la crue catastrophique de 1860, le Conseil d'Etat valaisan demanda une aide financière à la Confédération afin d'entreprendre des travaux de correction du fleuve. Celle-ci y répondit positivement en s'engageant à assumer le tiers des frais engagés, le surplus étant pris en charge par les communes où s'exécuteront les travaux. Les premiers coups de pelles sont donnés en 1863. Les ouvrages à construire consistent en deux digues parallèles confinant le Rhône sur toute sa longueur, afin tout d'abord de

sécuriser le voisinage immédiat du fleuve. Ces digues sont érigées à l'aide de limons que les précédentes crues ont amenés dans la plaine. Le deuxième objectif de la correction est de trouver un moyen de lutter contre l'exhaussement du lit du Rhône. Ce dernier problème est moins anodin qu'il n'y paraît. Lorsque le fleuve ne parvient pas à transporter l'ensemble des matériaux solides apportés par ses affluents, le surplus se dépose au fond du lit. Or, une accumulation de ces sédiments va diminuer la profondeur du fleuve. Ainsi, la surface à disposition pour l'écoulement se réduit et donc, en cas de crue, le cours d'eau débordera beaucoup plus rapidement. Il est ainsi nécessaire d'infléchir sur la tendance à l'exhaussement du lit du Rhône. La figure 2 ci-dessous présente le bilan du transport de sédiments. Si les apports de l'amont ajoutés à ceux des affluents sont supérieurs à la quantité extraite, additionnée à celle perdue par abrasion et celle charriée, le lit va s'exhausser.

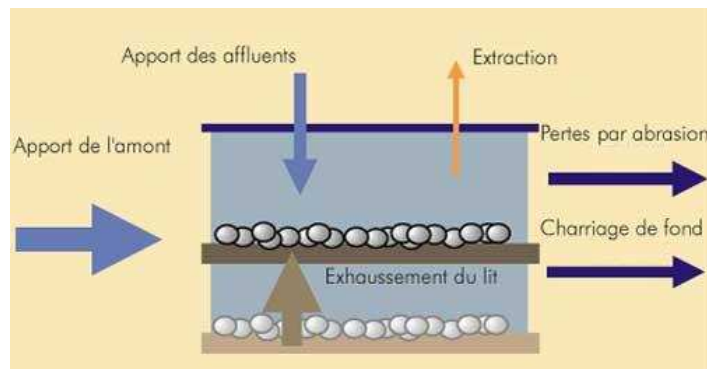


Fig. 2 - Bilan du transport de sédiments (Rapport de synthèse, 2000)

Face à ce constat, les ingénieurs décident d'augmenter la capacité de charriage du fleuve, espérant ainsi compenser les apports de matériaux. Pour cela, ils font construire des épis partant de chaque rive et positionnés perpendiculairement à la direction du courant. Ces épis sont de plus placés l'un en face de l'autre (fig. 3).

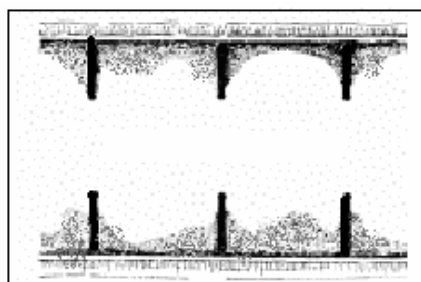


Fig. 3 - Profil à épis issu de la 1^{ère} correction, vue aérienne (Rapport de synthèse, 2000)

Le but de ces épis est de concentrer l'écoulement dans l'axe du fleuve pour ainsi augmenter la vitesse au centre. Le cours d'eau entraînera donc une plus grande quantité de graviers avec lui.

Grâce à ces travaux, les inondations provoquent désormais de moindres dégâts qu'auparavant. Les habitants de la plaine se croient désormais en sécurité: « *Aujourd'hui, grâce à ces endiguements continus, le Valais en entier est à l'abri des inondations qui le ravageaient autrefois périodiquement et ne permettaient à la culture de s'établir en sécurité que sur les pentes des montagnes.* » (Lenthéric, 1883 : 49). Ils pensent même avoir irrémédiablement dominé ce fleuve réputé indomptable : « *l'homme est devenu définitivement le maître du sol qu'il a patiemment conquis. Grâce à des efforts persévérants, l'homme a pu dompter le fleuve et l'enchaîner dans son lit.* » (Lenthéric, 1883 : 50). En effet, tout semble aller pour le mieux. En 1877, le Conseil d'Etat valaisan signale au Conseil Fédéral que les hautes eaux de cette année-là ont généré peu de dommages grâce aux travaux de correction exécutés précédemment, mais qu'elles ont toutefois démontré que les digues étaient de hauteur insuffisante. L'année suivante, le Conseil Fédéral accepte alors un nouveau crédit pour le renforcement et l'exhaussement des digues. Tout d'abord, la longueur des épis est prolongée afin de réduire encore plus la section centrale du fleuve. Malheureusement, cette mesure reste inefficaces : le fond du lit ne s'abaisse pas. La diminution de l'espace accordé au fleuve n'a pas permis l'enrayement de l'exhaussement du lit. Au contraire, la vitesse d'exhaussement a augmenté, atteignant plus de 4 centimètres par année. On décide alors de surélever les protections de 80 centimètres au-dessus du niveau des crues, en vain. Les inondations successives de 1883, 1896 et 1897 détruisent à chaque fois les digues, en même temps que le moral des Valaisans. Démunis, ceux-ci doivent envisager l'idée d'une nouvelle correction de grande ampleur.

3.3 LA DEUXIÈME CORRECTION

Cette correction est sensée répondre à deux problèmes. Premièrement, la hauteur des digues est insuffisante, ainsi que l'a montré la réalité des crues du début du 20^{ème} siècle. On rehausse alors les digues par des enrochements (fig. 4).



Fig. 4 - Extraction et transport de blocs pour la 2^{ème} correction (Plan sectoriel, 2005)

Deuxièmement, l'exhaussement du lit n'a pas été résolu par la première correction. On réfléchit donc à une nouvelle mesure afin de lutter contre cette tendance. Pour les ingénieurs de l'époque, l'idée de base demeure la même que lors des travaux précédents : il faut augmenter la vitesse d'écoulement du fleuve afin d'accroître la capacité de transport du fleuve et éviter ainsi qu'une grande quantité de sédiments ne se dépose au fond du lit. Il s'agit cependant, pour y parvenir, de trouver un autre moyen que le système à épis, la première correction ayant clairement montré son incapacité à résoudre le problème de l'exhaussement. Les ingénieurs décident alors de draguer le lit du fleuve et de déposer les matériaux extraits entre les épis pour combler les vides et former un talus incliné vers le Rhône. On aboutit ainsi à un profil double (fig. 5), composé d'un lit mineur limité sur toute sa longueur par des enrochements, et d'un lit majeur bordé par les digues.

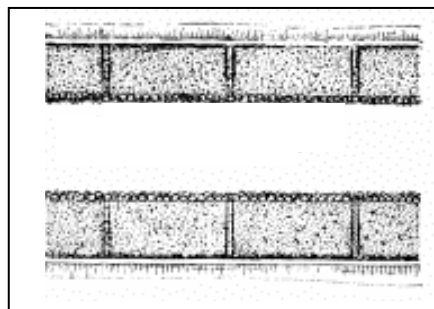


Fig. 5 - Profil double de la 2^{ème} correction, vue aérienne (Bianco et al., 2001)

Alors que les travaux de la première correction n'avaient pu résoudre le problème de l'exhaussement du lit, ceux de la deuxième correction sont couronnés de succès. En effet, grâce au resserrement du chenal d'écoulement par le comblement de l'espace entre les épis, la capacité de transport a été grandement augmentée. De plus, les

nombreuses extractions, sur le tronçon du fleuve d'une part, et sur les tronçons des affluents du Rhône d'autre part, ont contribué à l'érosion du fond du lit. La tendance à l'exhaussement reprendra pourtant par la suite, dès les années 1940. En effet, il faut un travail d'entretien continu afin d'évacuer les matériaux amenés par les hautes eaux. Pour compenser cet exhaussement, on installe dès 1950 des gravières le long du Rhône, ces dernières prélevant régulièrement d'importantes quantités de matériaux. Ces différentes évolutions du fond du lit sont représentées sur la figure 6.



Fig. 6 - Evolution du fond du lit du Rhône (Rapport de synthèse, 2000)

A l'issue des travaux de la deuxième correction, le niveau du fond du lit est presque identique à celui de 1891, ce qui peut être considéré comme une réussite.

3.4 BILAN DES DEUX PREMIÈRES CORRECTIONS

La première correction du Rhône a marqué le début d'une volonté commune et coordonnée de sécuriser la plaine. En enfermant le Rhône entre deux digues longitudinales, les Valaisans ont partiellement réussi leur pari. En effet, si les digues protègent la plaine des hautes eaux de 1877, elles ne peuvent retenir les crues des années suivantes. Cette première correction s'est, de plus, révélée incapable de lutter contre l'exhaussement du lit. La deuxième correction, quant à elle, a contribué à réduire encore plus l'espace laissé au fleuve. Les digues construites lors de la première correction ont été consolidées et rehaussées. Enfin, la tendance à l'exhaussement a pu être corrigée grâce à des travaux de dragage et à un resserrement du chenal d'écoulement. Cette deuxième correction apparaît donc, à l'issue de ces travaux, comme une franche réussite. Les années suivantes démontreront pourtant son insuffisance.

Force est de constater, à l'examen certes très "technique" des deux premières corrections, qu'aucun des critères énoncés n'a été respecté, ni même, en toute connaissance de cause, envisagé. L'unique but de ces deux corrections fut de sécuriser la plaine. Les aspects de préservation des différents milieux ainsi que des espèces animales et végétales les peuplant ont été totalement négligés, la protection de l'environnement ne faisant pas du tout partie des préoccupations de l'époque. Les aspects touristiques ont également été laissés de côté, le tourisme de plaine étant à l'époque presque inexistant.

A l'aube du 21^{ème} siècle, la nécessité d'une troisième correction se fera sentir, afin de répondre à trois sortes de lacunes :

- 1) lacune sécuritaire,
- 2) lacune environnementale,
- 3) lacune socio-économique.

IV. LA TROISIÈME CORRECTION DU RHÔNE

4.1 JUSTIFICATION

Malgré les apports des deux premières corrections, le fleuve souffre à l'heure actuelle d'un triple déficit : sécuritaire, environnemental et socio-économique.

4.1.1 Un déficit sécuritaire

Les hautes eaux de 1987 et 1993 n'ont pas occasionné de dramatiques inondations mais elles ont contribué à mettre en lumière les limites des aménagements actuels : à de nombreux endroits ont pu être constaté des indices d'instabilité des digues. Cet état de fait sera confirmé de manière dramatique par la crue d'octobre 2000, pendant laquelle le Rhône va inonder plus de mille hectares de plaine, engendrant des dégâts à hauteur de cinq cents millions de francs. Les scénarios de débordements et de ruptures de digues sont encore plus pessimistes. En cas de crue centennale, ce n'est pas moins de onze milles hectares de surface qui sont susceptibles d'être inondés dans la plaine valaisanne. La surface inondable est essentiellement agricole, mais elle contient également de nombreuses zones urbanisées. La figure 7 ci-dessous montre la répartition des surfaces inondables.

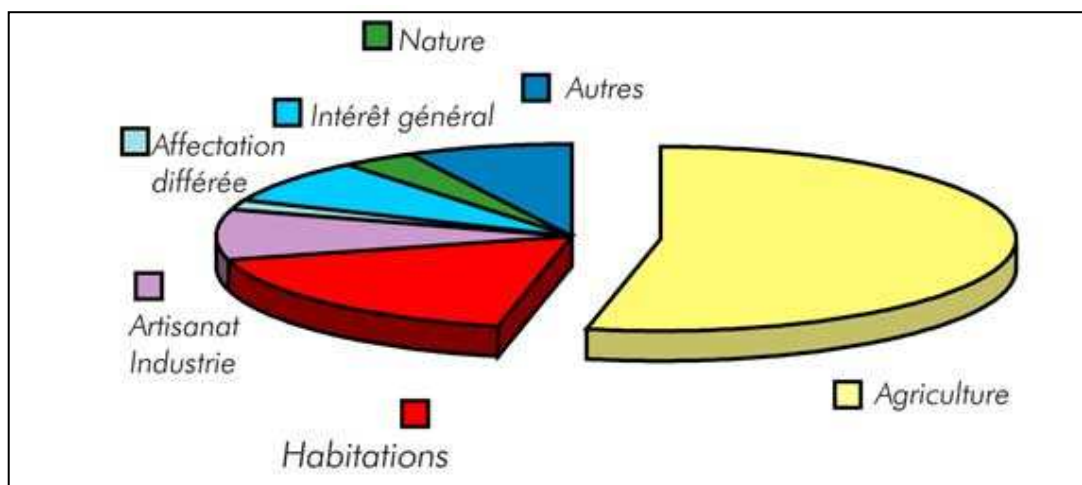


Fig. 7 - Répartition de la surface inondable (Rapport de synthèse, 2000)

Concernant les dommages, on distingue ceux directs, tels que les pertes de vies humaines et les endommagements des bâtiments ou des infrastructures, de ceux indirects liés, par exemple, à la perte d'emploi ou la perte d'exploitation. Les dommages potentiels à l'intérieur du périmètre inondable sont estimés, à l'état actuel, à 2,8 milliards de francs. Dans le futur, si les zones à bâtir et industrielles sont occupées à leur maximum, ces dommages atteindront 5,3 milliards. Or, dans ces chiffres ne sont pas comptés les pertes des grandes industries. Ce sont les habitations qui subissent le plus de dommages, ainsi que le montre la figure 8.

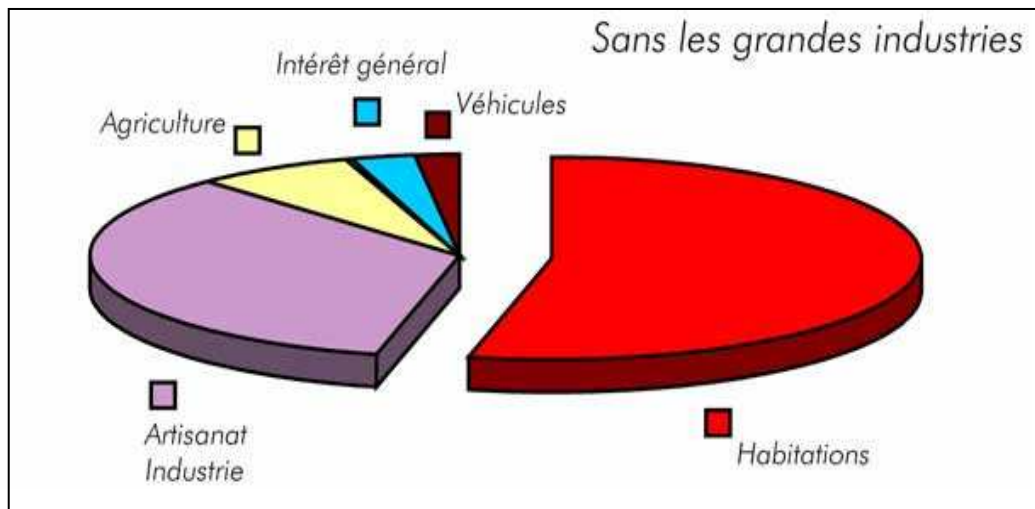


Fig. 8 - Répartition des dommages à l'état actuel (Rapport de synthèse, 2000)

Si l'on compte les dommages subis par les grandes industries telles que Lonza ou Algroup, il faut rajouter entre trois et cinq milliards de francs au total des dommages. Ces industries représentent ainsi près de 50 % des dommages potentiels totaux.

Les inondations de 2000 ont donc bien démontré combien les risques de débordements et de ruptures de digues constituent des dangers importants pour la plaine. Le fleuve s'est révélé incapable d'évacuer une crue se produisant en moyenne chaque cent ans. Ces événements ont de plus considérablement fragilisé les digues. A l'heure actuelle, on n'est plus sûr qu'elles pourront résister à une nouvelle montée des eaux.

4.1.2 Un déficit environnemental

Au début du vingtième siècle, les naturalistes louent l'extraordinaire diversité des milieux naturels de la plaine du Rhône, ainsi que la grande richesse des espèces qui les

peuplent. Aujourd'hui, on ne peut que constater l'ampleur des dégradations subies. L'endiguement du Rhône lors des deux premières corrections a réduit l'espace dévolu au fleuve. En empêchant toute inondation, il a contribué à faire disparaître quasiment toutes les surfaces alluviales¹ ou encore les marais, et donc toutes les espèces occupant ces milieux. Les zones alluviales ont une importance considérable car elles abritent la moitié de la flore suisse. Elles constituent de plus une interface privilégiée entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. En effet, lors d'une crue, le cours d'eau va prendre de la matière organique, pour ensuite la tirer dans son lit lors de la décrue. Mais, à cause de la construction des digues, cet échange est devenu impossible. La disparition de zones alluviales équivaut à des pertes considérables. A l'heure actuelle, plus de cent septante espèces animales ou végétales caractéristiques des milieux fluviaux du Rhône sont inscrites sur les listes rouges valaisanne ou suisse des espèces menacées. Parallèlement à la disparition des zones alluviales, la surface forestière recule également. Par exemple, en Valais central, dans la région de Conthey, la surface occupée par la forêt a diminué de 60% entre 1860 et 1900, c'est-à-dire entre le début et la fin de la première correction. De plus, à cause de l'exploitation hydroélectrique, le fleuve voit son niveau varier artificiellement. Des différences quotidiennes de l'ordre de huitante à nonante centimètres peuvent être observées à certains endroits, ce qui constitue une contrainte très lourde pour les espèces riveraines, qui voient ainsi leur développement fortement limité.

4.1.3 Un déficit socio-économique

Dans cette catégorie, trois aspects sont à considérer : l'agriculture, la production électrique et le tourisme. L'agriculture valaisanne est en pleine évolution. L'accent doit de plus en plus être mis sur une production de qualité, comme par exemple des spécialités du terroir ou encore des produits issus de la culture biologique. Concernant la production électrique, face à la concurrence étrangère, les sociétés hydroélectriques suisses doivent compter avec des frais financiers importants, ainsi que des exigences élevées en matière de sécurité et de respect de l'environnement. Il est nécessaire, à l'heure actuelle, de favoriser une production d'énergie renouvelable et respectueuse de l'environnement.

¹ La surface alluviale est l'ensemble des lieux périodiquement inondés bordant les cours d'eau et dans lesquels les racines des végétaux sont temporairement atteintes par une nappe phréatique.

Passons maintenant au secteur qui nous intéresse, celui du tourisme dans la plaine du Rhône. Les activités touristiques sont longtemps restées l'apanage de la montagne et commencent seulement à se développer dans les paysages de plaine. Dans leur étude sur le tourisme et les loisirs dans la plaine du Rhône (2006), Bender et Matos-Wasem ont montré que la vallée du Rhône souffrait d'un important déficit en terme d'image. Le fleuve et sa plaine ne sont pas vus comme un espace touristique à part entière. Lorsque le Valais veut se promouvoir, c'est systématiquement le Cervin et les montagnes qu'il met en avant, négligeant le fleuve. Le potentiel touristique de plaine apparaît donc comme clairement sous-exploité.

4.2 OBJECTIFS DE LA TROISIÈME CORRECTION

4.2.1 Objectifs généraux

Afin de réduire ces différents déficits, le projet de la troisième correction du Rhône doit atteindre un triple objectif. Ces trois familles d'objectifs seront présentées brièvement afin de disposer d'une vue d'ensemble des buts du projet. Le point suivant détaillera les objectifs qui nous intéressent plus particulièrement : ceux liés au tourisme et aux loisirs.

- 1) Le premier objectif est d'ordre sécuritaire : le but est qu'en cas de crue semblable à celle d'octobre 2000, le Rhône n'occasionne plus de dégâts. En cas de crue supérieure, les inondations seront inévitables, mais les dommages se trouveront réduits au minimum.
- 2) Le deuxième objectif s'attache à la revalorisation environnementale. On y trouve trois axes principaux :
 - Plus d'espace pour le Rhône, afin de lui rendre dans la mesure du possible son tracé naturel,
 - Plus de diversité, afin de rompre avec la monotonie du paysage fluviale en favorisant le retour de nombreux biotopes et espèces animales disparues,
 - Plus de liberté, afin que les phénomènes naturels caractéristiques des milieux alluviaux aient la possibilité de se dérouler.

3) Enfin, dans les objectifs socio-économiques se trouvent également trois dimensions :

- Maintenir l'attrait économique de la plaine en protégeant les entreprises existantes des crues,
- Favoriser l'agriculture en sécurisant les surfaces de culture,
- Améliorer l'attrait touristique en augmentant la valeur récréative des abords du fleuve.

Ainsi, les objectifs de la troisième correction du Rhône liés au tourisme et aux loisirs ne représentent qu'un aspect parmi de nombreux autres. Concentrons-nous maintenant sur ceux-ci.

4.2.2 Objectifs liés au tourisme et aux loisirs

Le Rapport de Synthèse de 2000 décrit, dans les objectifs liés à l'intégration de la troisième correction au développement cantonal, deux aspects principaux. Le premier prône un renforcement de la synergie agriculture - tourisme - nature. Le but est de réorganiser l'espace des zones agricoles longeant le fleuve, tout d'abord en permettant une revalorisation biologique et paysagère, et ensuite en créant de nouveaux secteurs attractifs pour les loisirs afin de favoriser le développement des structures de vente proches des exploitations. Cette dernière mesure permettra aux agriculteurs de développer le commerce de vente locale de leurs produits. Le second aspect défend l'idée d'une augmentation de la diversité ainsi que de la qualité de l'offre en matière de développement touristique. Cela passe par une « *mise à disposition de milieux attractifs favorables aux activités de détente et de tourisme vert (pique-nique, camping, balade, vélo, équitation, rafting, canoë, pêche, observation de la nature,...)* » (Rapport de Synthèse, 2000).

Dans le Plan Sectoriel de la troisième correction, datant de 2005, se trouvent les tâches précises ayant force obligatoire pour les autorités. L'objectif 1.9 est celui qui nous intéresse : on y stipule la nécessité d'élaborer un projet en « *faisant du Rhône un axe touristique principal intégrant les aspects culturels, sportifs et de promotion des produits locaux (créer un produit touristique Rhône)* » (Plan Sectoriel, 2005 : 25-26). Plus précisément, il incombe au Service cantonal du développement économique et

touristique (SDET) d' « *utiliser le Rhône, sa plaine et son image, pour diversifier l'offre touristique valaisanne ; ériger le Rhône en vecteur de communication économique et touristique* » (Plan Sectoriel, 2005 : 28). Ce document donne encore des exemples de projets à coordonner avec la troisième correction dans le domaine du tourisme, des loisirs, de la culture et du sport. On y cite notamment « *l'itinéraire cyclable de la voie 1 de " La Suisse à vélo", (...) les initiatives culturelles, la mise en valeur du patrimoine (...), la promotion des produits agricoles, les activités récréatives ou sportives de plein air ou liées à l'eau (...) ou l'observation de la nature* » (Plan Sectoriel, 2005 : 22).

Ce Plan Sectoriel apparaît comme un document très théorique. Il analyse les déficits liés au Rhône avant de proposer différents objectifs à atteindre afin de les résoudre. Mais, lorsqu'on passe de la théorie à la pratique, les règles fixées au départ sont bien souvent changées. Qu'en est-il ici ? Plusieurs aspects découlant des principes de développement durable sont présents dans ces différents buts à atteindre, comme par exemple les recommandations d'activités de tourisme vert ou de promotion des produits agricoles. Les autres aspects, non énoncés dans le Plan Sectoriel, ont été exposés dans le chapitre II concernant les critères de tourisme durable. Il convient donc de vérifier maintenant si les différents projets touristiques et de loisirs prévus dans la troisième correction du Rhône respectent la totalité de ces indicateurs de durabilité.

V. LES PROJETS TOURISTIQUES DE LA TROISIÈME CORRECTION

5.1 LE PROJET DE BALISAGES RELATIONNELS DU RHÔNE

Commençons par présenter brièvement ce projet avant de l'analyser par l'intermédiaire des critères de durabilité du tourisme définis préalablement.

5.1.1 Présentation du projet

Le projet de Balisages Relationnels du Rhône (BR) consiste en la création d'animations éducatives et culturelles le long des berges du Rhône sur l'itinéraire cyclable de la voie 1 de « La Suisse à vélo ». Ce projet s'imbrique dans les objectifs du domaine touristique attribués au projet de la troisième correction du Rhône. Il est une concrétisation du volet socio-économique associé à cette correction. L'objectif est de mettre en place un cheminement didactique, enrichi par des escales balisées. Trois sortes de balisage seront mises en place :

1) (BR) 1 : une empreinte continue

Cette première intervention consiste en l'aménagement du sol, sur les tronçons du réseau cyclable, avec créativité et originalité. Le but est ici de créer une empreinte continue sur le parcours. Celui-ci sera ainsi agrémenté par dix variantes de revêtement, par exemple une allée lumineuse, une piste finlandaise, une surface pavée, un plancher de bois ou encore un ruban de mosaïque.

2) (BR) 2 : un mobilier thématique

Cette deuxième forme de balisage comprend l'installation, le long du chemin, de signalisations originales qui racontent ou suggèrent. De plus, le chemin, de la source du Rhône jusqu'au Léman, sera parsemé de différents mobiliers invitant les promeneurs à faire un halte dans un environnement relaxant. On trouvera également des bornes relationnelles « fuseaux » indiquant le décalage horaire avec des grandes villes du monde, ou encore des bornes relationnelles « à haute

voix », formées de tourniquets manuels géants racontant des contes valaisans. Dix-huit supports sont prévus le long des berges.

3) (BR) 3 : des escales événementielles

Dans cette partie, vingt projets ont été imaginés. Ils consistent en des sites interactifs mettant en scène différentes thématiques régionales. Leur contenu peut être narratif, imaginaire ou encore didactique. Par exemple, l'escale numéro deux est conçue autour du thème du Rhône et de la correction du Rhône. Le long des berges, quais, pontons et carrousel de bois forment un décor « maritime ». L'escale numéro sept s'articule, elle, autour de la poésie et des « nourritures terrestres ». Il s'agit d'un jardin de légumes et de fruits, cultivé sur tout le haut de la digue.

Ce projet est ainsi caractérisé par une mise en scène des berges du Rhône, ce dernier jouant le rôle de fil conducteur entre les différentes interventions.

Ce concept apparaît donc comme fort intéressant et susceptible de renforcer avantageusement l'offre touristique valaisanne. Mais respecte-t-il pour autant les différents principes de durabilité ?

5.1.2 Analyse du projet sous l'angle de la durabilité

Prenons un par un les différents critères de tourisme durable définis dans le chapitre II et vérifions si le projet des Balisages Relationnels du Rhône les respecte et mérite ainsi l'étiquette de produit durable.

1) Répartition annuelle des activités

Dans le dossier de présentation du projet, les responsables annoncent fièrement que le produit (BR) contribue à renforcer l'offre touristique d'entre saisons, puisqu'il fonctionne douze mois par an. On peut difficilement les contredire, au vu des aménagements en question. La promenade, en effet, est bien une activité pouvant s'exercer toute l'année. A une condition toutefois : l'itinéraire est utilisable l'hiver uniquement si la neige est dégagée. En effet, l'intérêt de la première forme d'intervention du (BR) est clairement l'originalité du revêtement du sol. Si ce dernier est recouvert d'une couche de neige, le chemin conçu perd tout son attrait, puisque les

différentes animations du tronçon deviennent invisibles. Les promeneurs n'ont donc plus de raison spéciale d'y venir. Or, il y a fort à parier que les berges du Rhône ne sont pas dégagées, puisqu'elles sont clairement inaccessibles aux camions chasse-neige. De plus, étant donné que chaque commune est responsable du déneigement de ses voies, il est peu probable qu'une commune où passe le balisage considère comme prioritaire le dégagement du tronçon en question. Elle a suffisamment de travail avec toutes les routes communales. Le projet (BR) est donc soumis à une restriction dans son utilisation hivernale, alors qu'il constitue une excellente activité printanière, estivale et automnale.

2) Mode de transport

Le concept de Balisages Relationnels du Rhône respecte parfaitement ce critère. Il est en effet un encouragement à la marche à pied, ainsi qu'à l'utilisation du vélo, puisqu'il est créé sur l'itinéraire cyclable de la voie 1 de « La Suisse à vélo » et peut se découvrir uniquement à pied ou à vélo. Le projet (BR) défend donc une mobilité douce et se trouve ainsi en parfait accord avec les principes de durabilité.

3) Infrastructures d'accueil

Les structures prévues pour ce projet sont constituées par les différents revêtements du (BR) 1, les signalisations et les mobiliers du (BR) 2, ainsi que les constructions variées des escales du (BR) 3. Elles peuvent donc clairement être considérées comme légères car leur impact sur le sol n'apparaît pas comme un danger pour celui-ci. Ensuite, les matériaux utilisés doivent être dans la mesure du possible en bois ou en pierre, afin de s'intégrer complètement dans le paysage. Concernant les dix sortes de revêtement du (BR) 1, seules quatre sont faites de matériaux naturels : celles en planches de bois, en briques de terre, en copeaux de bois et en dalles de pierres. Les six restantes sont constituées de bandes bicolores peintes sur le sol, de noms peints sur le goudron, de bitume, de taraflex¹, de mosaïque et de catadioptrés². Ainsi, moins de la moitié des revêtements sont 100 % naturels. C'est clairement insuffisant dans une optique de durabilité. La totalité du mobilier thématique du (BR) 2 respecte cette condition de matériau naturel s'intégrant dans le paysage, à l'exception du fauteuil en cuir, clairement incongru dans un environnement naturel. Les différentes signalisations ainsi

¹ Le taraflex est un revêtement de sol en plastique

² Un catadioptré est une surface qui réfléchit la lumière lorsqu'elle est éclairée

que les bornes relationnelles du (BR) 2, telles que les horloges ou les tourniquets racontant les contes valaisans, ne peuvent bien sûr être constituées uniquement de pierre ou de bois. Leur utilisation doit donc être mesurée. Concernant les escales du (BR) 3, les matériaux naturels doivent être, dans la mesure du possible, choisis. Cela semble être le cas. Reste la question de la localisation de ces structures. Celles-ci devraient pouvoir être intégrées au paysage actuel sans qu'une quelconque destruction de plantes ou d'arbres soit nécessaire. Ainsi, nous pouvons dire que le projet respecte globalement ce critère de durabilité, à une restriction près. En effet, toutes les infrastructures utilisées sont légères et leur impact sur le paysage est minime. De plus, elles sont construites dans la mesure du possible en matériaux naturels. Cependant, un effort pourrait être consenti pour les revêtements du (BR) 1, de manière à augmenter la proportion de ceux construits à partir de matière naturelle.

4) Protection de l'environnement

Cet aspect n'apparaît pas du tout dans le projet des Balisages Relationnels. En effet, aucune renaturation des berges du Rhône n'est prévue. Le but n'est pas de prendre en compte les espèces menacées, ni de réintroduire celles qui auraient disparu. Le seul côté positif de ce projet sur l'environnement est la préservation du sol : les revêtements du parcours imaginés dans le cadre du (BR) 1 vont indirectement contribuer à protéger le sol des piétinements des promeneurs et limiter ainsi le tassement du sol. De plus, de tels aménagements encourageront les marcheurs et les cyclistes à ne pas s'éloigner du sentier balisé, et donc à ne pas perturber les espaces naturels vierges aux alentours du parcours. Cependant, cet aspect n'est pas suffisant dans le cadre d'un tourisme durable. Une plus grande attention devrait être portée à la nature. Des espèces végétales disparues ou menacées pourraient être replantées. On pourrait également imaginer, dans le cadre du (BR) 2, des signalisations présentant la flore des berges afin de sensibiliser les promeneurs au problème des espèces menacées. Il serait également important, dans une perspective de protection de l'environnement, de prévenir les utilisateurs du sentier balisé des dangers de la cueillette abusive des différentes espèces végétales bordant le parcours. Tous ces aspects font défaut au concept. Ainsi, le projet des Balisages Relationnels ne respecte pas suffisamment le critère de durabilité environnementale, la protection de la nature n'étant pas assez présente. Ceci apparaît d'autant plus lacunaire que, comme nous l'avons vu dans le point 4.2 sur les objectifs de la troisième correction, la revalorisation environnementale apparaît comme un des trois objectifs

prioritaires, avec la sécurité et l'amélioration du potentiel socio-économique. Le projet des Balisages Relationnels aurait pu contribuer à augmenter la diversité des espèces en favorisant le retour de biotopes disparus.

5) *Capacité de charge*

Rappelons que la capacité de charge représente le nombre de visiteurs et le degré de développement que peut supporter un site sans subir de dommages physiques dans son environnement, ni de dommages socio-économiques pour sa population locale. Il convient donc ici d'approximer le nombre de promeneurs qui emprunteront le parcours balisé en haute saison, afin de vérifier si ce nombre ne constitue pas une menace pour l'environnement en étant trop élevé. Les responsables du projet de Balisages Relationnels du Rhône ont effectué des estimations de la demande actuelle et future de leur produit. Ils émettent tout d'abord l'idée qu'une famille valaisanne sur quatre empruntera au moins une fois en trois ans un tronçon des balisages relationnels, c'est-à-dire 12'500 Valaisans par année. Ils ajoutent à ce nombre 10'800 élèves suisses en scolarité obligatoire se rendant sur le tracé en voyage de classe, et 60'000 excursionnistes. On obtient donc pour la demande actuelle 83'300 personnes par année. La demande future est ainsi estimée à plus de 100'000 personnes par année lorsque les balisages seront opérationnels, car ceux-ci amèneront de nouveaux touristes et excursionnistes. On peut raisonnablement penser qu'au plus la moitié de ces individus se rendront sur le parcours aux mois de juillet et août, soit 50'000 personnes. On obtient donc un maximum de 25'000 visiteurs en un mois, ou 834 en un jour. Or, le tracé des Balisages Relationnels, lorsqu'il sera achevé, aura une longueur d'environ deux cents kilomètres. Ainsi, 834 usagers du tronçon se répartissant sur deux cents kilomètres, cela fait moins de cinq personnes par kilomètre les jours de grandes affluences des mois de juillet et août.

On peut donc conclure que l'environnement abritant le projet (BR) ne sera pas mis en danger par une surcharge de fréquentation, du moins selon les estimations actuelles. Cependant, il est fort possible que le nombre d'utilisateurs des Balisages Relationnels augmente grandement à l'avenir. Dans ce cas, puisque la fréquentation du tracé est totalement en libre accès, il n'y aura aucun moyen de mesurer le nombre de visiteurs ni d'éventuellement agir sur ce nombre s'il s'avère trop élevé. Ainsi, le projet des Balisages Relationnels respecte pour l'instant la capacité de charge de l'environnement,

mais il est à mon avis nécessaire de contrôler ponctuellement que cela soit toujours le cas, afin, au besoin, de prendre des mesures de limitation des flux de visiteurs.

6) *Gouvernance*

Étudions ici de quelle manière le projet a été élaboré et quels sont les éventuels partenaires impliqués. Deux organismes se trouvent à l'origine du concept des Balisages Relationnels. Il s'agit de VALRANDO, l'Association valaisanne de la randonnée pédestre, et de Sierre-Région, une Association intercommunale regroupant 19 communes du Valais central et dont le but est de promouvoir le développement socio-économique régional. Quatre partenaires extérieurs constituent des groupes d'accompagnement : le Service Cantonal du tourisme et du développement régional, la Haute Ecole Valaisanne, le Service de la troisième correction du Rhône et le Département de l'éducation, de la culture et du sport. De plus, de nombreuses entreprises ainsi que les communes où passerait le parcours ont été séduites par l'idée d'une collaboration avec le projet de Balisages Relationnels. On a donc bien ici une concertation entre les acteurs touristiques et les autorités publiques, même si un acteur touristique important dans le cadre d'un tourisme durable semble avoir été écarté des discussions : le milieu agricole. En effet, l'agrotourisme est appelé à jouer un rôle de plus en plus important en Valais, car il permet aux producteurs de diversifier leur offre. Il constitue de plus l'archétype du tourisme durable. Il est donc fort dommageable que les agriculteurs n'aient pas été intégrés aux discussions concernant ce projet.

De plus, les autorités publiques et les acteurs touristiques sollicités n'ont pas réussi à aboutir à un consensus. En effet, certains acteurs considéraient ce projet comme prioritaire et voulaient le réaliser au plus vite sur un tronçon pilote, alors que d'autres l'estimaient d'importance secondaire. Les protagonistes n'ayant pu s'entendre, le projet est actuellement bloqué et sa réalisation reportée. Ainsi, le principe de gouvernance, impliquant l'ouverture, la transparence, la participation, l'efficacité, la cohérence et l'utilisation d'approches pluridisciplinaires et intégrées, n'a été que partiellement respecté puisque tous les acteurs concernés n'ont pu participer à la discussion, et que, de plus, celle-ci n'a pu se conclure par une décision unanime.

7) *Durabilité sociale*

Plusieurs dimensions se doivent d'être présentes ici si l'on veut respecter cette forme de durabilité. Tout d'abord, un projet touristique durable devrait améliorer la qualité de vie

de la population locale ainsi que contribuer à son enrichissement socio-culturel. Le projet des Balisages Relationnels répond, à mon avis, à ce critère. En effet, le parcours balisé est agréable à parcourir pour les promeneurs du dimanche, spécialement les familles valaisannes. Il constitue donc un supplément avantageux dans l'offre de loisirs du canton. De plus, sa valeur culturelle apparaît comme élevée car il contient des animations sur l'histoire du Rhône, sur la littérature valaisanne, sur les contes et légendes du canton ou encore sur le patois valaisan. La population locale a donc la possibilité d'apprendre maintes choses en parcourant le sentier balisé.

La deuxième dimension sur laquelle il convient de réfléchir dans une optique de durabilité sociale est celle relative aux emplois créés. Les responsables du projet annoncent dans le dossier de présentation que le produit (BR) va contribuer à la création d'emplois, mais ne donnent pas plus de détails. Une fois terminée la construction de la totalité du tronçon, peu de travaux d'entretien du parcours seront à mon avis nécessaires. Les structures sont construites pour durer. De plus, la fréquentation prévue n'est pas d'une telle importance qu'elle nécessite de fréquents travaux d'entretien. Ainsi, selon moi, aucun emploi stable ne sera créé par ce projet.

Enfin, dans une optique de durabilité sociale, il faut s'interroger sur les retombées économiques que peuvent espérer la population locale de l'activité touristique. Cet aspect a été oublié dans le projet des Balisages Relationnels. En effet, aucune interaction avec des locaux n'est prévue. Comme nous l'avons vu au point précédent concernant la gouvernance, les agriculteurs ont été négligés, alors qu'ils auraient facilement pu être intégrés au concept. Si l'on considère uniquement le tronçon pilote prévu par le projet, entre Sierre et St-Pierre-de-Clages, pas moins de sept fermes et producteurs pratiquant l'agrotourisme³ s'y retrouvent, plus ou moins proches du Rhône. Il aurait donc pu être intéressant de leur proposer une collaboration afin qu'ils puissent vendre leurs différents produits et faire connaître leurs activités le long du parcours, dans le cadre du (BR) 3. On aurait pu imaginer plusieurs escales faisant la part belle aux produits du terroir, donnant la possibilité d'en déguster quelques-uns ou encore expliquant par des panneaux didactiques leurs particularités. Ces escales auraient pu constituer un riche trait d'union entre la population locale et les touristes. Il est fort dommage que cet aspect n'ait pas été pris en compte. Le Rapport de Synthèse de la troisième correction prônait pourtant, comme nous l'avons vu au point 4.2.2, un

³ La liste de ces agriculteurs se trouve en annexe.

renforcement de la synergie agriculture - tourisme - nature, de manière à permettre aux agriculteurs de développer le commerce de vente locale de leurs produits. Le projet des Balisages Relationnels n'a pas tenu compte de cet aspect des objectifs de la troisième correction. Il ne respecte donc que partiellement la durabilité sociale, puisqu'il constitue un enrichissement culturel pour la population locale, mais ne crée aucun emploi stable et ne fait pas profiter les indigènes, spécialement les agriculteurs, des retombées économiques.

8) *Bilan économique*

Le but de cette partie est de vérifier si le projet est durable économiquement, c'est-à-dire s'il ne génère pas de déficits. Commençons cette partie par une estimation des coûts du projet (BR), telle que figurant dans le dossier de présentation. Ceux-ci sont estimés à 400'000 francs pour la totalité du projet. Ils seront cependant totalement couverts par des subventions, dont la moitié venant de INNOUTOUR, l'instrument pour l'amélioration de la structure et de la qualité de l'offre dans le domaine du tourisme suisse. Le reste sera fourni par le Service Cantonal du tourisme et du développement régional, le Service des routes et cours d'eau, les régions et les communes, ainsi que les prestations propres. Les retombées financières annuelles ont également été estimées. Cependant, il ne s'agit pas des retombées pour le projet mais pour l'économie valaisanne en général. Les responsables admettent que les 83'300 personnes composant la demande actuelle (comme calculé au point 5 sur la capacité de charge) dépenseront vingt francs par personne en transport, boissons, nourriture, entrée éventuelle, etc., ce qui nous donne un produit de 166'600 francs par année. Pour la demande future, composée de touristes et de la clientèle des caristes, on estime que les Balisages Relationnels les inciteront à dépenser cinquante francs par jour en Valais. Or, étant donné qu'il faut au minimum trois jours pour effectuer la totalité du parcours balisé le long du Rhône, de la source au Léman, ces montants seront multipliés, puisqu'on peut supposer que beaucoup de touristes feront l'entier du parcours et passeront donc au moins trois jours en Valais. Ainsi, lorsque la totalité de l'itinéraire des Balisages Relationnels sera ouvert au public, les initiateurs du projet estiment que l'apport financier à l'économie touristique valaisanne sera d'au minimum un million de francs. Ainsi, en supposant que ces affirmations se réalisent, on peut déclarer que le projet est tout à fait viable économiquement.

On peut donc conclure, à la lumière de cette analyse, que seuls trois critères de tourisme durable sur les huit ont été totalement respectés dans le projet des Balisages Relationnels, soient le mode de transport prôné, la capacité de charge et la durabilité économique. Les critères concernant la répartition annuelle des activités et les infrastructures d'accueil sont globalement respectés, à une ou deux restrictions près. Enfin, les trois dernières dimensions apparaissent comme trop lacunaires dans une perspective de développement durable. L'aspect de protection de l'environnement est presque totalement absent du projet, le principe de gouvernance n'a pas été intégralement respecté et la population locale n'a pas été suffisamment intégrée au projet. On peut cependant affirmer que le projet des Balisages Relationnels repose sur une bonne base et qu'il suffit des quelques ajustements proposés pour en faire un produit entièrement durable.

5.2 LES AUTRES PROJETS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

A l'exception du projet des Balisages Relationnels du Rhône, les projets touristiques proposés dans le cadre de la troisième correction du Rhône ont été élaborés dans une étude intitulée « Le tourisme et les loisirs dans la plaine du Rhône » et effectuée par la Haute Ecole Valaisanne. Nous allons commencer par présenter cette étude, avant d'analyser, à nouveau par l'intermédiaire des critères de durabilité, les propositions émises.

5.2.1 Présentation

Cette étude a été mandatée par le Canton du Valais, plus particulièrement par le Service de l'économie et du tourisme et le Service des routes et des cours d'eau, ce dernier étant responsable de la troisième correction du Rhône. Les mandataires sont l'Institut Economie et Tourisme et l'Institut Santé-Social, tous deux faisant partie de la Haute Ecole Valaisanne. Le rapport final a été publié au mois de février 2006. Le but de cette étude est de « *proposer des recommandations en ce qui concerne la mise en valeur touristique et des loisirs du Rhône, de ses rives et des environs immédiats* » (Bender, Matos-Wasem, 2006 : 1), ceci dans le cadre de la troisième correction du Rhône.

Le rapport final contient trois parties :

- 1) Etat des lieux
- 2) Potentiel et perspectives
- 3) Recommandations et propositions

Nous nous intéressons ici uniquement à la troisième partie, concernant les propositions en matière de tourisme et de loisirs.

5.2.2 Analyse des projets proposés sous l'angle de la durabilité

Prenons maintenant séparément chaque critère de durabilité du tourisme et vérifions si ils sont sous-jacents aux différentes propositions émises par l'étude.

1) Répartition annuelle des activités

Vérifions ici si les activités proposées privilégient l'une ou l'autre saison ou si elles peuvent être pratiquées toute l'année. Différents projets sont prévus afin de valoriser le sentier pédestre et encourager ainsi la marche à pied. Cette dernière pouvant être pratiquée toute l'année, ces projets respectent donc ce premier critère. L'itinéraire cyclable de la voie 1 de « La Suisse à vélo », traversant le Valais le long du Rhône, est également proposé à une amélioration. Celle-ci serait judicieuse, car il a été prouvé que ce parcours est emprunté toute l'année. En effet, un compteur automatique de passages de vélos a été installé près de Sion sur cet itinéraire. Il a dénombré 116 cyclistes quotidiens durant le mois d'octobre 2004, 48 pour le mois de novembre et tout de même 21 cyclistes par jour en décembre. Le parcours est donc bien utilisé également durant la basse saison, ce qui est conforme à une idée de durabilité. Cependant, force est de constater que les autres équipements proposés ne seront utilisés que durant la saison estivale. En effet, de nombreuses activités liées à l'eau sont prévues : ski nautique, wakeboard⁴, saut de pont, kitesurf⁵ ou encore baignade. Ces différents sports ne se pratiquent qu'en cas de beau temps estival. De même, il est proposé d'ouvrir, durant « *la belle saison* » (Bender, Matos-Wasem, 2006 : 44), des buvettes à proximité des villages agricoles situés sur les rives du Rhône. Ceci constituerait donc également une animation ponctuelle. Les projets présentés dans l'étude ne respectent donc pas

⁴ Le wakeboard est un sport nautique créé au début des années 80 et alliant les techniques de ski nautique et de surf.

⁵ Le kitesurf est un sport nautique qui consiste à être tracté par un cerf-volant et à glisser sur une planche de surf.

totalemment ce premier critère de durabilité. Il conviendrait donc de minimiser les infrastructures utilisables uniquement certaines périodes de l'année.

2) *Mode de transport*

Les différentes propositions émises dans cette étude défendent clairement l'idée d'une mobilité durable. En effet, il est tout d'abord prévu une amélioration de la voie 1 de l'itinéraire cyclable « La Suisse à vélo », comme cité dans les objectifs du Plan Sectoriel de la Troisième correction du Rhône (cf. point 4.2.2). De plus, tout est fait afin d'améliorer le sentier pédestre le long du fleuve, et donc encourager ainsi la marche à pied. On propose également des pistes à revêtement lisse pour la pratique du roller. Enfin, on prévoit même l'instauration de bateaux navettes entre Sion et Sierre. Tous ces moyens de transport sont respectueux de l'environnement. Une petite remarque s'impose cependant : il faudra veiller à ce qu'un maximum de points d'accès aux différents sentiers pédestres et cyclables soient présents le long du fleuve à proximité des villes et villages. Ceci permettra en effet aux promeneurs de rallier à pied depuis leur domicile le départ du sentier, sans avoir besoin d'utiliser leur voiture jusqu'à un point de départ plus éloigné.

3) *Infrastructures d'accueil*

Les infrastructures prévues par les différents projets sont de plusieurs types :

- I. Les infrastructures liées à l'aménagement et l'animation du sentier pédestre,
- II. Les infrastructures liées à l'amélioration du parcours cyclable de la voie 1 de « La Suisse à vélo »,
- III. Les buvettes,
- IV. Les installations sportives temporaires pour la pratique des activités estivales : planche à voile, ski nautique,...
- V. Les équipements sportifs définitifs : tables de ping pong, terrains de pétanque,....

Voyons donc maintenant en quels matériaux ces infrastructures sont fabriquées et quel est leur impact sur le paysage.

- I. Pour aménager le parcours pédestre, l'installation de bancs publics à intervalles réguliers est tout d'abord prévue. Leur matière première n'est pas précisée, mais ils seront certainement en bois. Le sentier pédestre sera, lui, recouvert de

gravillons. Ces deux types de matériaux sont naturels et ne posent donc pas problème. Des projecteurs et des sources lumineuses sont également proposés. Même si leur impact sur le paysage est peu important, leur utilisation ne peut pas être qualifiée de durable et elle contribue à ce qu'on appelle la « pollution lumineuse »⁶. En effet, leur fonctionnement nécessite de l'énergie, qui apparaît ainsi gaspillée, et également une maintenance régulière pour remplacer les ampoules usées ou cassées. De plus, l'observation du ciel nocturne perd de son attrait lorsque les éclairages sont nombreux, car le pourcentage d'étoiles visibles diminue au fur et à mesure que le nombre de lampes augmente. Ces dernières apparaissent également comme très nuisibles pour les insectes nocturnes qui viennent en grand nombre mourir contre les lampes. Il faut donc essayer de minimiser le nombre de ces projecteurs.

- II. Afin d'améliorer la voie cyclable, il faut commencer par doter le cheminement d'un revêtement lisse, plus propice à la pratique du vélo de route. Ce revêtement sera certainement bitumeux, comme le sont les tronçons déjà balisés, ce qui ne constitue pas un matériau naturel. Des bornes-fontaines sont également prévues le long du parcours, afin de permettre aux cyclistes de se désaltérer. Il serait judicieux de construire celles-ci en pierre, de manière à ce que leur impact sur le paysage soit mesuré.
- III. La création de quelques buvettes, ouvertes durant la saison estivale, est également proposée, mais sans mentionner plus de détails. Je les imagine comme des petits baraquements de bois, avec quelques tables, en bois également, à l'extérieur. Ces buvettes devraient donc facilement s'intégrer dans le paysage.
- IV. Concernant les infrastructures liées aux activités sportives estivales telles que la planche à voile, le ski nautique ou le kite surf, elles seront constituées surtout de hangars ou de remises afin de ranger le matériel après qu'il ait été utilisé. Il serait judicieux de les conduire en bois ou en pierre, afin de respecter la contrainte des matériaux utilisés et de bien intégrer ces constructions dans le paysage.

⁶ La pollution lumineuse est le « rayonnement lumineux (...) qui par sa direction, intensité ou qualité, peut avoir un effet nuisible ou incommode sur l'homme, sur le paysage ou les écosystèmes. » (Zufferey, 2006)

- V. Ce dernier type d'infrastructures est composé des terrains de beach volley et de pétanque, des parcours vita et des tables de ping pong. Ces structures sont donc toutes plutôt légères. Pour le beach volley et la pétanque, les terrains sont recouverts de matériaux naturels, soient le sable et le gravier. Pour le parcours vita, nul besoin de gros équipements spécifiques. Enfin, les tables de ping pong pourront être fabriquées en pierre, de manière à être conforme à un objectif durable.

Ainsi, les infrastructures proposées sont toutes plutôt légères. Lors de leur construction future, il faudra veiller à ce que les matériaux naturels tels que le bois ou la pierre soient dans la mesure du possible utilisés. A cette condition seulement, les infrastructures prévues satisferont aux contraintes de durabilité.

4) *Protection de l'environnement*

Cette dimension se retrouve pleinement dans les projets proposés, avec tout d'abord une diversification de la flore présente le long des berges du Rhône. On présente en effet l'idée d'un « *sentier des odeurs* » (Bender, Matos-Wasem, 2006 : 43) qui sera concrétisé par le plantage de nouvelles essences. Des plates-bandes de plantes aromatiques, d'herbes médicinales ou encore de plantes indigènes pourront également être créées. Une renaturation des rives est également suggérée, ainsi que la conception de petits biotopes, afin de favoriser la biodiversité. On peut donc fortement espérer le retour d'espèces disparues des abords du fleuve. De plus, il est prévu que les différentes installations soient reliées entre elles par un sentier pédestre recouvert de gravillons. Le sol sera donc protégé des piétinements par cette couche de petits cailloux. Le parcours cyclable de la voie 1 de « La Suisse à vélo » est, lui, recouvert sur la plus grande partie de ses tronçons d'un revêtement lisse bitumeux. Cette mesure permet également de protéger le sol des tassements dus aux passages des vélos. Ainsi, nous pouvons constater que les différents projets satisfont totalement la condition de la protection de l'environnement, en accord avec les objectifs du Rapport de Synthèse prônant un renforcement de la synergie tourisme et nature.

5) *Capacité de charge*

Cet aspect n'est absolument pas abordé dans l'étude. Les seules chiffres avancés sont ceux issus du comptage automatique aux environs de Sion sur la voie 1 de « La Suisse à

vélo » pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2004. La moyenne de la fréquentation quotidienne de ce trimestre est de 62 cyclistes par jour : 116 en octobre, 48 en novembre et 21 en décembre. Les chiffres concernant les deux mois où le parcours est certainement le plus utilisé, soient les mois de juillet et août, ne sont pas connus⁷. On peut cependant tenter de les estimer. En effet, on constate qu'entre les mois d'octobre et de novembre, la fréquentation diminue d'un peu plus que la moitié, et de même entre les mois de novembre et de décembre. On peut donc raisonnablement penser que le trafic journalier durant les mois de juillet et août est au minimum le double par rapport à celui d'octobre. On obtiendrait donc une fréquentation journalière minimale aux abords de Sion de 232 cyclistes durant la pleine saison estivale. Ce nombre apparaît comme relativement important et susceptible de causer des dommages à l'environnement, bien qu'un revêtement bitumeux lisse protège le sol.

A ce nombre élevé de cyclistes, il convient d'ajouter les marcheurs qui sont, à mon avis, au moins aussi nombreux que les cyclistes. On aurait donc, durant les mois de juillet et août, plus de 450 passages quotidiens. Ce chiffre me semble vraiment très élevé et synonyme de dommages physiques pour la nature. En effet, entre les gens qui s'éloignent du sentier pour piétiner les alentours, ceux qui pratiquent la cueillette sauvage de plantes aux abords du sentier et ceux qui pique-niquent en laissant leurs déchets sur place, il y a de quoi craindre pour l'environnement. Pour résoudre ce problème, une limitation des flux de visiteurs par le biais de quota serait la solution la plus adaptée. Malheureusement, elle est absolument inapplicable car le sentier sera libre d'accès. De plus, il sera impossible de compter précisément les personnes empruntant le parcours, car les points d'accès au sentier sont multiples. La solution la plus adaptée serait, à mon avis, un ensemble de mesures, à savoir :

- I. Des panneaux didactiques à intervalles réguliers présentant les différentes espèces menacées et expliquant le danger pour leur survie que représente la cueillette sauvage,
- II. De nombreuses poubelles le long du sentier ainsi que sur les aires de pique-nique,
- III. Un sentier pédestre ainsi qu'une piste cyclable balisés de manière continue, afin d'éviter au maximum que les gens quittent le parcours pour s'aventurer en-dehors.

⁷ On peut en effet avancer que les mois de juillet et août sont les plus fréquentés grâce aux conditions climatiques favorables et aux vacances scolaires.

Ainsi, si mes hypothèses au sujet du nombre de visiteurs sont exactes ou inférieures à la réalité, les différents sentiers seront, à mon avis, surchargés et l'environnement pourrait s'en trouver menacé. Les quelques mesures citées plus haut permettraient de réduire ces nuisances, mais sans pouvoir les supprimer totalement.

6) *Gouvernance*

Voyons ici si tous les acteurs concernés ont été sollicités dans un objectif de coopération. Les responsables de l'étude ont eu la volonté de consulter le maximum de personnes. Pour ce faire, deux types de questionnaires ont été établis. Une première enquête a été faite auprès des utilisateurs du Rhône et de ses abords immédiats. On leur a notamment demandé quelles activités liées au Rhône ils pratiquaient, et s'il y avait une activité liée au Rhône qui n'existait pas encore et qu'ils aimeraient pouvoir pratiquer. Certaines propositions émises par les répondants ont été incluses aux projets de l'étude. On a donc pris en compte l'avis de la population, ce qui est indispensable dans une perspective durable. Le deuxième type de questionnaires s'adressait plutôt à des experts. Ont été interrogés :

I. les autorités publiques :

- le Service de la culture du Département de l'éducation, de la culture et du sport,
- l'Unité de la troisième correction du Rhône
- le Service cantonal de l'aménagement du territoire
- l'Office cantonal de la Jeunesse et du Sport
- le Service de l'économie et du tourisme

II. les associations de tourisme et de loisirs

- Destination Chablais – Portes du Soleil
- Valrando
- le parc naturel Pfyn-Finges

III. les associations liées au Rhône

- Association Dérives du Rhône
- Maison du fleuve Rhône

On peut donc déjà constater que tous les acteurs concernés par les projets touristiques et de loisirs ont été consultés, mis à part peut-être les agriculteurs. Un projet de l'étude propose bien des buvettes où les agriculteurs régionaux pourraient promouvoir leur

métier et écouler leur production, mais il aurait été intéressant d'interroger, dans le cadre de cette enquête, des responsables du Service de l'agriculture ou quelques agriculteurs valaisans, afin d'avoir leur avis. De plus, il aurait été judicieux de solliciter également l'avis des associations écologistes (Pro Natura ou WWF) au sujet des projets de renaturation prévus. Les mandataires de l'étude proposent finalement « *la création d'un comité de pilotage et d'une cellule technique* » (Bender, Matos-Wasem, 2006 : 50) et recommande en outre une démarche participative. Ceci laisse penser que la direction prise est bien celle de l'ouverture, la transparence et la participation, à la base du concept de gouvernance.

7) *Durabilité sociale*

Cette forme de durabilité doit contenir plusieurs points afin d'être respectée. Premièrement, les projets proposés doivent contribuer à améliorer la qualité de vie de la population, ainsi qu'à enrichir culturellement chaque destination. Cette dimension est sans conteste totalement présente dans les différents projets proposés. En effet, le long des rives, de nombreux espaces de détente sont prévus, loin du stress et de la vie active, avec notamment l'installation de bancs publics, des jeux d'eaux ou encore un sentier pédestre recouvert de gravillons. De plus, des installations sportives sont prévues en grand nombre le long des berges : terrains de beach volley, murs de grimpe, terrains de pétanque, parcours vita ou encore tables de ping pong ; de quoi satisfaire les petits comme les grands. La culture sera également à l'honneur avec, par exemple, la création de plusieurs « *sentiers des odeurs* » (Bender, Matos-Wasem, 2006 : 43), faits de plates-bandes de plantes aromatiques ou d'herbes médicinales. Tous ces projets contribuent donc bien à une amélioration de la qualité de vie de la population locale.

Deuxièmement, il convient de réfléchir au nombre et à la qualité des emplois créés par les projets présentés. Ce point m'apparaît comme insatisfaisant dans les différentes propositions. En effet, une grande partie des nouveaux emplois créés seront ceux liés aux activités sportives près de l'eau : kite surf, wake board, ski nautique, tyrolienne, etc. Ces différentes animations requièrent des accompagnateurs spécialisés afin d'encadrer les utilisateurs. Malheureusement, ces activités ne sont pratiquées que durant la saison estivale. Les emplois créés seront donc saisonniers, ce qui est contraire à une vision de durabilité sociale, car ceux-ci procurent des revenus peu réguliers dans le temps. Des emplois fixes pourront cependant être créés avec la mise en place de bateaux navettes entre Sierre et Sion, car ceux-ci circuleraient en principe toute l'année. Mais le nombre

d'emplois de ce type est clairement inférieur à celui des emplois saisonniers et précaires. Cette dimension de la durabilité sociale n'est ainsi pas totalement respectée. Enfin, il faut maintenant s'interroger sur les retombées économiques auxquelles peut s'attendre la population locale grâce à ces projets. Contrairement au projet précédent des Balisages Relationnels du Rhône, on a ici tenu à inclure les agriculteurs dans les différentes idées émises. Des buvettes sont tout d'abord proposées à proximité des villages agricoles, afin de vendre des produits régionaux et de promouvoir le monde paysan. Un réseau de gîtes ruraux pourrait également être mis en place. Le milieu agricole pourrait ainsi être pleinement intégré aux projets de la troisième correction du Rhône. De plus, concernant le parcours cycliste de « La Suisse à vélo », on apprend à la lecture de l'étude qu'environ la moitié des touristes à vélo circulant sur les parcours passe la nuit à l'hôtel, les autres se répartissant entre les campings, les auberges de jeunesse et les Bed & Breakfast. Ainsi, une amélioration de la voie 1 de « La Suisse à vélo » de manière à la rendre plus attractive profitera aussi aux hôteliers, aux propriétaires de campings et aux aubergistes valaisans. Cette troisième dimension de la durabilité sociale, soit l'intégration de la population locale aux projets, m'apparaît donc comme pleinement satisfaite.

Les différents projets sont donc conformes à la durabilité sociale du point de vue de l'amélioration de la qualité de vie de la population locale ainsi que de l'intégration de celle-ci aux propositions. Cependant, les emplois créés seront majoritairement saisonniers, et donc générant des revenus irréguliers. Ils sont donc à proscrire dans une perspective durable.

8) *Bilan économique*

Vérifions ici si les différents projets sont viables économiquement. Commençons tout d'abord par nous pencher sur le projet d'amélioration de la voie 1 de « La Suisse à vélo ». En 2004, les itinéraires de « La Suisse à vélo » ont cumulé plus d'un demi million de nuitées et un chiffre d'affaires de 130 millions de francs. Les travaux que coûtera cette amélioration seront donc largement couverts par les bénéfices liés à l'utilisation du parcours cycliste valaisan que peuvent espérer les hôteliers valaisans. Concernant les autres projets, aucun autre chiffre n'est avancé. L'aspect économique n'est pas du tout abordé. On doit donc se contenter d'émettre des hypothèses. Les projets proposés devraient en grande partie être exécutés par l'Etat du Valais, qui prendrait donc en charge les frais. Je pense, par exemple, à l'installation des bancs

publics, à la construction de fontaines ou de pontons au bord de l'eau, à l'aménagement de plages de sable fin, ainsi qu'aux différents terrains de sports (beach volley, pétanque, etc.). Concernant les buvettes placées aux abords du sentier et tenues par les agriculteurs régionaux, il serait judicieux que le Canton offre des subsides pour financer leur construction et leur fonctionnement, afin d'éviter que les producteurs perdent éventuellement de l'argent dans ce projet. Enfin, au sujet des activités sportives nécessitant des installations plus conséquentes, comme le wake board, la tyrolienne, le kite surf ou le ski nautique, elles devront être tenues par des particuliers spécialisés, particulièrement pour des questions sécuritaires. Chaque privé gèrera donc de manière indépendante sa propre installation. Pourront-ils rentrer dans leurs frais ? Sachant le goût de plus en plus prononcé de la part du public pour les sports « extrêmes », on peut penser que oui, la demande étant, à mon avis, présente. Ainsi, à la condition que le Canton du Valais s'implique financièrement dans la construction et l'installation des équipements « légers » et des buvettes, les différents projets proposés m'apparaissent comme tout à fait viables économiquement. Les entreprises privées s'occupant des installations sportives plus conséquentes devraient, elles, pouvoir éviter les déficits d'exploitation grâce à une demande suffisamment présente.

Ainsi, les différents projets proposés dans l'étude de la Haute Ecole Valaisanne respectent totalement trois critères de tourisme durable : le mode de transport, la protection de l'environnement et la vision économique. Trois critères sont satisfaits en partie ou sous certaines contraintes. Les infrastructures prévues, en dehors des lampes et projecteurs, peuvent être globalement considérées comme durables si les matériaux employés dans leur construction sont bien naturels, comme je l'ai supposé. Concernant la gouvernance, il aurait été judicieux d'inclure les agriculteurs ainsi que les associations écologistes dans les discussions. Du point de vue social, les projets contribueront à améliorer la qualité de vie de la population et généreront des retombées économiques positives pour le Valais. Cependant, les emplois créés seront majoritairement saisonniers et donc précaires. Enfin, deux critères apparaissent comme trop peu respectés dans une perspective durable. En effet, la majorité des activités prévues se pratiqueront en été, ce qui est contraire à une optique de développement durable car cela laisse les infrastructures inutilisées une grande partie de l'année. Concernant la capacité de charge, le nombre d'utilisateurs des différents sentiers semble trop élevé pour garantir une absence de dommage physique à l'environnement alentour.

Remarquons que dans l'analyse de ces projets, l'objectif de durabilité a été poussé à l'extrême. Le but était de présenter la manière dont les propositions devraient être réalisées si on voulait des projets 100 % durables. Je me rends bien sûr compte que cela est impossible. Par exemple, il sera difficile de réaliser des infrastructures attractives pour les loisirs et le tourisme uniquement à l'aide de bois et de pierre. La réalisation finale des projets devra tenir compte de plusieurs positions, parfois opposées, entre durabilité, attractivité ou encore faisabilité. Ici figure uniquement la position prônée dans une perspective de développement durable.

L'analyse de ces deux formes de projet a permis de montrer que la perspective de développement durable, pourtant défendue par le biais de la Charte du Développement Durable, n'est pas suffisamment présente. On peut alors s'interroger sur les raisons de cette lacune. Cela est-il dû à un manque de volonté politique ? Ou alors cela vient-il de la difficulté, lorsqu'il faut travailler en bordure d'un fleuve, de conjuguer sécurité, loisirs et durabilité ? Afin de trouver un début de réponse, partons à l'étranger découvrir de quelle manière les autorités publiques, face à des contraintes similaires, ont géré le problème.

VI. COMPARAISON DE DEUX MILIEUX URBAINS LIÉS AU RHÔNE : LYON ET SION

Pour cette dernière partie, il me paraît intéressant de sortir du cadre valaisan et même suisse, afin d'étudier les projets liés au Rhône à l'étranger. Mon choix s'est porté sur la ville de Lyon, car celle-ci est justement en train de réaménager totalement les abords de son fleuve. Je vais ensuite comparer les aménagements prévus avec ceux des rives du Rhône à Sion, avant de faire quelques propositions pour améliorer ces dernières, toujours en gardant à l'esprit les principes de développement durable.

6.1 LE RHÔNE À LYON

Commençons par une brève présentation des rapports qu'a entretenus la population avec le Rhône à travers les années, avant d'aborder le grand projet de réaménagement des abords du fleuve : « Les Berges du Rhône 2006 ».

6.1.1 Historique

Jusqu'au dix-huitième siècle, la relation que les Lyonnais entretiennent avec le Rhône est très semblable à celle qu'avaient à l'époque les Valaisans avec leur fleuve. Large et dangereux, il inonde fréquemment les terres, forçant ainsi les habitants à se tenir à l'écart des rives. Une fois les premiers travaux de maîtrise du fleuve engagés, tels que la construction de ponts ou l'élévation de digues en amont, l'urbanisation commencera et ne s'arrêtera plus. Celle-ci amènera sur les berges, au fur et à mesure de son expansion, une foule de promeneurs de plus en plus nombreuse. Jusqu'au milieu du vingtième siècle, les Lyonnais se retrouvent aux abords du fleuve, sur les quais aménagés, pour s'adonner à toutes sortes d'activités. On peut citer tout d'abord la baignade, comme l'illustre la photo de gauche ci-dessous : dans les années 1840, la municipalité paie deux gardes-nages qui, depuis une barque, portent secours aux nageurs en difficulté. De plus, grâce à une installation d'abreuvoirs le long du fleuve, les chevaux peuvent venir boire et sont même baignés, lorsque le temps est calme. Certains quais sont aussi transformés

en terrains de boules, où se retrouvent les amateurs de pétanque (cf. photo de droite ci-dessous).

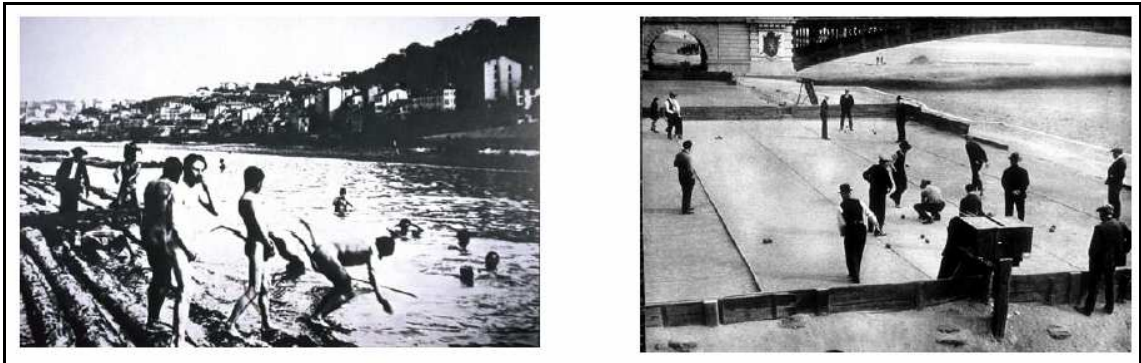


Fig. 9 - Deux formes de loisir au bord du Rhône à Lyon (Site internet du Grand Lyon)

Les Lyonnais ont ainsi un rapport au Rhône que les Valaisans n'ont jamais connu. En effet, il était impensable pour un habitant de la plaine valaisanne de songer à se baigner dans le fleuve au début du vingtième siècle. A cette époque, le Rhône faisait depuis de nombreuses années d'énormes dégâts dans le paysage valaisan. Il continuera d'ailleurs d'en faire plus tard. Les Valaisans ont donc très peur de ce fleuve capricieux et cherchent à s'en tenir le plus éloigné possible. Leurs loisirs se déroulent ainsi plutôt à la montagne. On a donc ici une différence importante de mentalité¹ concernant le rapport des Lyonnais et des Valaisans vis-à-vis du Rhône. Cette différence peut paraître anodine, mais elle se révélera importante pour expliquer les futures dissemblances d'aménagement entre les deux villes.

6.1.2 Projet « Les Berges du Rhône 2006 »

Dès le milieu du vingtième siècle commence la lente désertion de la rive. En effet, l'avènement du chemin de fer va avoir raison de l'attrait de la navigation. De plus, dès les années soixante, la suprématie de l'automobile va s'imposer progressivement. Les quais vont se transformer peu à peu en parkings. Les Lyonnais vont ainsi perdre l'habitude de se retrouver aux abords du fleuve. Les berges du Rhône vont donc devenir totalement abandonnées par les piétons.

¹ Il semble difficile d'émettre des hypothèses quant à cette divergence. Il faudrait pour cela faire une étude historique approfondie, afin d'étudier les différentes crues ainsi que leurs conséquences. On pourrait peut-être avancer que les Lyonnais ont su très tôt maîtriser les crues par des digues efficaces, et donc que les dégâts occasionnés étaient moins importants qu'en Valais, et ainsi moins traumatisants.



Fig. 10 - Dès les années 60, les quais deviennent des parkings (Site internet du Grand Lyon)

Depuis 1985, un travail de reconquête des berges a débuté. Par de grands travaux d'aménagements, le Rhône doit redevenir un axe principal du développement de la ville. Le projet « Les Berges du Rhône 2006 » est né de cette volonté de rendre les rives du fleuve à ses habitants. Ce réaménagement comporte deux objectifs principaux : accorder la priorité au développement durable, et concilier bien-être des habitants et préservation de l'environnement. Commencés en février 2005, les travaux se termineront aux alentours du mois de novembre 2007. Une place prioritaire est accordée aux activités de loisirs et de détente. Les possibilités prévues sont multiples.

Premièrement, tout sera fait afin d'encourager la balade le long des berges : élargissement des quais par des planchers de bois, installations de bancs ou encore accès aux berges renforcés par de nombreux escaliers ou rampes, comme ci-dessous.



Fig. 11 - Photomontage des futures terrasses de la Guillotière (Site internet du Grand Lyon)

La construction de parkings souterrains permettra de libérer de l'espace. De nouvelles pistes cyclables seront aménagées afin d'encourager la mobilité douce. Les quais seront bien évidemment fermés à la circulation automobile.

Un deuxième aspect présent dans le projet « Les Berges du Rhône 2006 » est celui des loisirs. Afin d'améliorer la qualité de vie de la population, il est prévu que les quais accueillent des activités multiples : terrains de jeux, terrains de sports, mur d'escalade, pontons en bois pour les pêcheurs, pontons d'embarquement pour différentes activités nautiques, etc. La vie culturelle et sociale n'a pas été oubliée. Des péniches restaurants et leurs terrasses fleuriront le long des berges. Des belvédères, petites maisons vitrées, constitueront au bord du fleuve des espaces de convivialité et abriteront des commerces et des services tels que des points d'informations. De plus, des festivités ponctuelles pourront être inscrites au calendrier des berges.

Enfin, la végétalisation des berges constitue un élément essentiel du projet. Une importante flore sera replantée, en tenant compte bien sûr des caractéristiques du site et des crues potentielles. Les différents végétaux qui repeupleront les rives sont déjà présents sur les berges du Rhône. Les milieux constitués seront donc homogènes. Par cette action, on veut rétablir l'équilibre ville-nature. Par exemple, la création d'une longue prairie de six milles mètres carré est prévue sur les bas-ports, entre les ponts Wilson et Lafayette. Constituée de bouquets d'arbres et de plantes vivaces et bulbeuses, elle prendra alternativement l'aspect d'une prairie fleurie ou d'une pelouse rustique ouverte à tous pour le repos et le jeu.



Fig. 12 - Photomontage de la prairie prévue (Site internet du Grand Lyon)

Le projet envisage également de développer la ripisylve² et d'aménager une « galerie botanique » qui présenterait l'ensemble de la flore existante aux bords du fleuve. De plus, lorsque le niveau du fleuve sera bas, des pontons permettront d'accéder à des petites îles qui constituent un milieu naturel préservé, peuplé notamment de castors.

Cette transformation des berges est un pari audacieux. En effet, il est nécessaire de tenir compte de la contrainte que représente la maîtrise du fleuve. Les quais sont situés ainsi dans le lit majeur du Rhône, afin de protéger la population des éventuels débordements. Le choix des différents aménagements a été déterminé par le facteur limitant que constituent les crues. De même, les végétaux qui seront plantés ont été sélectionnés de manière à supporter de voir leurs racines inondées.

Enfin, notons que pour réaliser ce projet, le Grand Lyon³ a décidé d'engager une démarche concertée. Les élus, les professionnels de l'aménagement, les associations et la population urbaine ont participé ensemble à la conception des différents projets, par l'intermédiaire de nombreux ateliers. Nombre des propositions émises par la population ont été incluses dans les réalisations finales. Même durant les travaux, le dialogue est maintenu : une péniche accueille les habitants et leur fournit une documentation détaillée et actualisée du projet.

Ainsi, les autorités lyonnaises se sont beaucoup investies afin que le projet « Les Berges du Rhône 2006 » respecte le mieux possible les préceptes de développement durable, que ce soit ceux concernant la mobilité douce, ceux défendant la gouvernance ou ceux prônant la protection de l'environnement.

6.2 LE RHÔNE À SION

Comme l'historique des corrections successives du Rhône valaisan a déjà été effectué au chapitre III, penchons-nous directement sur la situation actuelle des berges du Rhône à Sion. Nous pourrions ensuite proposer divers aménagements afin de les améliorer, en s'inspirant de ce qui a été fait à Lyon.

² La ripisylve est l'ensemble des formations boisées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

³ Le Grand Lyon est le nom de la communauté urbaine de Lyon. Il est formé des 57 communes de la ville, qui se sont associées dans le but de penser le développement de la ville en terme d'agglomération et non plus commune par commune.

6.2.1 L'état actuel des berges du Rhône à Sion

Les différentes photos ont été prises le 14 janvier 2007. Malgré ce que l'on pourrait penser en les observant, elles ont bien été prises aux endroits où le fleuve traverse la ville, et non pas en pleine campagne.



Fig. 13 - Différentes vues des berges du Rhône à Sion

Ces photos⁴ montrent clairement un fait indéniable : les berges du fleuve sont totalement laissées à l'abandon. Le Rhône n'est pas du tout intégré à la ville. En Valais, c'est la montagne qui est mise en valeur au détriment du fleuve. Quel changement par rapport aux photos prometteuses des futures berges du fleuve à Lyon ! Cependant, en vue de ce qui a été précédemment étudié, ceci ne constitue pas vraiment une surprise. En effet, de tous temps, les Valaisans ont dû lutter contre les caprices du fleuve qui

⁴ Le lecteur intéressé trouvera d'autres photos dans l'annexe.

ravageaient la plaine. Et cette bataille n'est pas encore finie, pour preuve les crues de l'an 2000 qui ont inondé plus de mille hectares de terrain en Valais. Ainsi, il est profondément ancré dans la mentalité de chaque Valaisan que le fleuve est synonyme de danger permanent. Au début du dix-neuvième siècle, alors que les Lyonnais se baignaient gaiement dans le Rhône, le Valais enserrait étroitement le fleuve entre deux digues. Plus les Valaisans pouvaient se tenir éloignés des rives, mieux ils se portaient. Nul doute que s'ils avaient pu faire disparaître le Rhône, ils l'auraient fait. Aujourd'hui, environ cent ans plus tard, la situation est toujours la même. Les Lyonnais entreprennent de grands travaux afin de se rapprocher du Rhône et de l'intégrer encore plus à la ville. A Sion, les berges sont toujours désertes. Seul un petit chemin de terre, pompeusement nommé la « Promenade des berges », borde le fleuve. Ainsi, voyons ce que l'on pourrait proposer afin d'aménager les rives du Rhône de la capitale valaisanne.

6.2.2 Propositions d'aménagement des rives sédunoises

Etant donné que nous nous occupons ici d'un espace urbain restreint, il est clair que les projets de grands aménagements doivent être évités. En effet, on n'imagine mal la création d'un vaste centre nautique en pleine ville. La place serait insuffisante. Nous allons donc plutôt proposer des aménagements peu contraignants, ceci dans une optique de développement durable tout d'abord, mais aussi pour des raisons de contraintes sur l'espace.

Afin de mieux intégrer le fleuve à la ville, l'aménagement principal est sans doute la construction de quais, comme cela est en train de se faire à Lyon. En effet, ceci permettrait aux Sédunois de venir se promener plus volontiers le long des berges. Les rives du Rhône constitueraient ainsi un espace ouvert à la ville, alors que le fleuve apparaît maintenant plutôt comme un espace fermé par des rangées d'arbres. Les berges pourraient ainsi devenir un lieu de rencontres et de détente, si l'environnement est aménagé de manière agréable. Ces quais seraient bâtis en pierre et en bois. Ainsi, en cas de crue, l'eau les recouvrirait et se retirerait ensuite sans causer de dommages conséquents. Comme la construction de ces quais impliquerait la destruction de la flore bordant le fleuve, des végétaux devraient y être replantés. Le choix de ces plantes sera fait en fonction des caractéristiques particulières du milieu, c'est-à-dire propice aux inondations. De plus, des bancs se trouveraient à intervalles réguliers le long de la

promenade. La place à disposition pour ces constructions devrait être clairement suffisante. Au lieu d'être abandonnés, ces espaces riverains seraient utilisés à bon escient pour les loisirs. Les deux photos suivantes constituent un « avant/après » très éloquent.



Cette photo a été retournée horizontalement afin de mieux voir la similitude de terrain avec le quai lyonnais. Ainsi, la rive à gauche de la photo est en fait la rive droite.

Fig. 14 - Photo du Rhône à Sion



Fig. 15 - Photomontage du Brétillod à Lyon (Site internet du Grand Lyon)

Afin de permettre à la fois aux piétons et aux cyclistes de circuler, une double bande pourrait être imaginée. Une bande de béton serait destinée aux cyclistes et rollers. Ce parcours pourrait facilement être inclus dans l'itinéraire de la voie 1 de « La Suisse à vélo ». Pour les piétons, on pourrait prévoir une bande de bois. De plus, de manière à rendre cette promenade plus attractive, on pourrait imaginer l'intégrer dans le projet des Balisages Relationnels du Rhône. Le parcours serait donc agrémenté de panneaux

ludiques ou d'escaliers événementiels. Celui-ci serait construit sur pilotis, si l'espace à disposition sur la rive se révélait trop étroit. Cette façon de faire a été appliquée aux berges lyonnaises. A nouveau, les photos suivantes montrent ce que l'on pourrait faire au bord des berges sédunoises.



Fig. 16 - Rive du Rhône à Sion



Fig. 17 - Photomontage d'un quai lyonnais (Site internet du Grand Lyon)

Au-delà de ces différents aménagements destinés à faire des berges sédunoises des quais propices à la promenade, on pourrait également imaginer la création d'un ponton pour l'accès aux bateaux. Souvenons-nous en effet que le rapport de la Haute Ecole Valaisanne proposait l'instauration d'un bateau-navette entre Sion et Sierre. Cette manière de voyager pourrait constituer une alternative écologique et ludique à la voiture

pour les déplacements entre ces deux villes. De plus, nul besoin de grandes infrastructures pour réaliser ce projet, un simple ponton de bois ou de pierre suffirait largement.

Ainsi, on pourrait assez facilement améliorer l'attractivité des berges du Rhône en ville de Sion par la construction de quais agréables. Ces simples aménagements changeraient totalement l'aspect des rives. Des bancs, disséminés le long du parcours, permettraient aux flâneurs de se reposer et de se détendre. De plus, un ponton permettrait à des bateaux d'accoster afin d'emmener jusqu'à Sierre les promeneurs. Une remarque s'impose cependant. J'ai choisi, pour cette partie, de proposer des aménagements qui me paraissaient suffisamment simples pour être réalisables. Cependant, je n'ai pas vocation d'architecte, d'aménagiste ou encore d'ingénieur. Je donne simplement et « naïvement » quelques pistes susceptibles d'améliorer les abords du Rhône afin de les rendre plus attractifs pour les loisirs et le tourisme. La faisabilité de ces différents projets devra être étudiée plus en détails, avant une éventuelle réalisation.

VII. CONCLUSION

Ce travail se proposait d'analyser de quelle manière les projets touristiques et de loisirs prévus dans le cadre de la troisième correction du Rhône tenaient compte de la notion de développement durable. Pour cela, huit critères de tourisme durable ont tout d'abord été définis : la répartition annuelle des activités, le mode de transport prôné, les caractéristiques des infrastructures d'accueil, l'importance donnée à la protection de l'environnement, la capacité de charge, la gouvernance, la durabilité sociale et le bilan économique. Après avoir constaté qu'aucun de ces critères n'avait été respecté lors des deux premières corrections du Rhône, nous avons pu observer qu'une troisième correction se justifiait pleinement, afin de résoudre un triple déficit : sécuritaire, environnemental et socio-économique. Des objectifs liés au tourisme et aux loisirs et incluant quelques principes de durabilité ont été soulignés. Il restait donc à vérifier si les projets touristiques prévus respectaient bien les critères de durabilité préalablement définis.

Après l'analyse du premier projet, intitulé Balisages Relationnels du Rhône, force a été de constater que la dimension de durabilité n'était pas suffisamment présente puisque seuls trois critères de tourisme durable, ceux concernant le mode de transport prôné, la capacité de charge et le bilan économique, avaient été respectés, soit moins de la moitié. Concernant les projets touristiques proposés dans l'étude de la Haute Ecole Valaisanne, le mode de transport prôné, la protection de l'environnement et le bilan économique étaient bien en adéquation avec les principes de développement durable. Ainsi, dans les deux cas, seuls trois critères sur les huit ont été totalement respectés. Ceci est clairement insuffisant. La dimension de durabilité apparaît ainsi comme trop peu présente. Afin d'améliorer ce piètre bilan, plusieurs propositions et recommandations ont pu être faites. Les activités qui pourront être pratiquées toute l'année sont à privilégier. Les infrastructures d'accueil, elles, devraient être, dans la mesure du possible, construites à partir de matériaux naturels, principalement le bois et la pierre. Elles devraient, de plus, être plutôt légères afin de s'intégrer le mieux possible dans le paysage et mesurer ainsi leur impact sur le sol. Dans le cas du projet des Balisages Relationnels, la protection de l'environnement devrait être mieux présente, par le biais d'une renaturation des berges

et d'une sensibilisation aux espèces menacées et aux dangers de la cueillette sauvage. Ces mesures de prévention seraient également utiles pour les projets prévus dans l'étude de la Haute Ecole Valaisanne, car le nombre de visiteurs prévus m'apparaît comme très élevé et est susceptible de causer des dommages physiques à l'environnement. Dans les discussions futures sur les projets, il sera important d'inclure la totalité des acteurs concernés aux processus de décision, ce qui, pour le moment, n'a pas été suffisamment fait, particulièrement en ce qui concerne les agriculteurs régionaux, trop peu consultés. Le nombre d'emplois créés par les différents projets apparaît comme insuffisant, et de surcroît ceux-ci sont saisonniers, donc précaires. Ce point doit être changé afin de respecter le critère de durabilité sociale. Si ces quelques recommandations sont appliquées, les projets deviendront tout à fait conformes à une perspective de développement durable. Enfin, comme je l'ai montré dans le dernier chapitre, les rives sédunoises pourront être grandement embellies par des aménagements plutôt simples faits de matériaux naturels comme la pierre ou le bois, ceci en s'inspirant des projets prévus à Lyon. Des quais en bordure du fleuve ainsi qu'un ponton d'embarcation pourront être envisagés. Ces installations contribueront à améliorer l'offre des loisirs en bordure du Rhône.

Il est nécessaire que ces différents aspects de durabilité soient mieux pris en compte lorsqu'il s'agira de réaliser les projets touristiques et de loisirs car, n'oublions pas, la troisième correction du Rhône va s'étaler sur trente ans. Or, les préoccupations liées au développement durable sont amenées à prendre de plus en plus d'importance au fil des ans. Il importe donc que les réalisations ne deviennent pas caduques d'ici quelques années, faute d'avoir voulu se montrer trop économe sur ce point. Penser économiser maintenant pour ensuite devoir détruire et tout reconstruire d'ici quelques temps n'est pas un bon calcul.

Pour ces projets, il a été proposé de s'inspirer de ce que sont en train de réaliser les Lyonnais. Leurs propositions semblent en effet globalement respecter les principes de durabilité. Cependant, une analyse fine et détaillée à partir des huit critères de durabilité définis aurait peut-être montré des lacunes dans certains domaines. De même, une étude approfondie des différentes crues du Rhône à Lyon aurait sûrement permis d'expliquer l'antagonisme observé entre les loisirs des Valaisans, tournés vers la montagne, et ceux

des Lyonnais, proches du fleuve. L'analyse de ces deux aspects pourrait offrir des perspectives intéressantes dans le cadre d'une recherche future. On pourrait également envisager d'étudier plus en détails la faisabilité des projets proposés dans le présent travail par des discussions avec des aménagistes, des ingénieurs ou encore des architectes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARNAUD E., BERGER A., DE PERTHUIS C., 2005, *Le développement durable*, Paris : Nathan
- BENDER Gabriel, 2004, « Corriger le Rhône et les Valaisans : trois siècles de travaux et de débats », *Revue de géographie alpine*, septembre 2004, pp 51-72
- BENDER Gabriel, MATOS-WASEM Rafael, 2006, « Le tourisme et les loisirs dans la plaine du Rhône, état des lieux et perspectives »
- BIANCO Philippe & al., 2001, « La 2^{ème} correction du Rhône a-t-elle résolu le problème du charriage ? », Actes de la conférence Lyon fleuves 2001, Lyon
- BLANGY Sylvie, 1995, « Ecotourisme, tourisme durable et tourisme rural », *Les Cahiers Espaces*, n°42 : Tourisme rural, la voie du tourisme durable, pp.60-68
- BRUNET R., FERRAS R., THERY H., 2005, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Montpellier-Paris : Reclus – La Documentation Française, 3^e édition
- CARRON Henri, 1942, « L'assainissement de la plaine du Rhône depuis 1862 », in *Annales valaisannes*, Tome quatrième (1940-1942), Saint-Maurice, pp. 415-420
- CHARTE DU TOURISME DURABLE, 1995, Conférence mondiale du Tourisme durable, Lanzarote
- CHATELAIN Carole, novembre 2003, « Lyon retrouve son fleuve », *Géo Magazine*, n°297, pp 139- 162
- DA CUNHA Antonio, 2003, *Le développement durable : une éthique du changement, un concept intégrateur, un principe d'action*, Université de Lausanne
- DAMIAN Michel, GRAZ Jean-Christophe, 2004, « La gouvernance globale du développement soutenable : trois propositions pour l'espace francophone », *Développement durable : leçons et perspectives*, Colloque international de Ouagadougou, Burkina Faso
- DEBARBIEUX Bernard, 1995, *Tourisme et montagne*, Paris : Economica
- DEPREST Florence, 1997, *Enquête sur le tourisme de masse – L'écologie face au territoire*, Paris : Belin
- FROGER Géraldine, 2001, « De l'usage de la gouvernance en matière de développement durable », in FROGER G. (dir.) & al., *Gouvernance I, Gouvernance et développement durable*, Bâle : Helbing & Lichtenhahn, pp. 9-26
- FROGER Géraldine, 2001, « Gouvernance et nouvelles techniques de gestion des affaires communes : de quelle analyse dispose-t-on ? », in FROGER G. (dir.) & al., *Gouvernance I, Gouvernance et développement durable*, Bâle : Helbing & Lichtenhahn, pp. 27-52
- LENTHERIC Charles, 1883, *Le Rhône alpestre et le Valais*, Avignon : Séguin Frères

ORIENTATIONS DE BASE POUR LA DURABILITE DU TOURISME EUROPEEN, 2003, Communication de la commission au conseil, au parlement européen, au comité économique et social européen et au comité des régions, Bruxelles, Commission des communautés européennes

SCHLEISS Anton, 2004, *Développer le territoire – Les infrastructures dans le territoire*, Cours ENAC, EPF Lausanne

STÄUBLE Sabine, REYNARD Emmanuel, 2005, « Evolution du paysage de la plaine du Rhône dans la région de Conthey depuis 1850 – Les apports de l’analyse de cartes historiques », in *Vallesia*, tome LX, Sion

STOCK Mathis, 2003, *Le tourisme : acteurs, lieux et enjeux*, Paris : Belin

TROISIEME CORRECTION DU RHÔNE : SECURITE POUR LE FUTUR, 2000, Rapport de synthèse, Sion, Service des routes et cours d’eau du Canton du Valais

TROISIEME CORRECTION DU RHÔNE : SECURITE POUR LE FUTUR, 2005, Plan sectoriel, Sion, Service des routes et cours d’eau du Canton du Valais

WACKERMANN Gabriel, 2005, *Dictionnaire de géographie*, Paris : Ellipses

ZYSBERG Claudine, 1999, « Comment mesurer la durabilité du tourisme ? Mise en place de nouveaux indicateurs et critères d’analyse », *Les Cahiers Espaces*, n°62 : Tourisme et environnement, gérer pour mieux protéger, pp.86-89

ZUFFEREY Arnaud, 2006, *La pollution lumineuse, situation et perspectives en Valais*, EPF Lausanne

SITES INTERNET

http://www.unwto.org/statistiques/basic_references/index-fr.htm : Site de l’Organisation Mondiale du Tourisme où figure les définitions officielles du tourisme

http://www.nature-travels.com/?go=charte_tourisme_durable : Site où figure la Charte du Tourisme Durable

<http://www.agrivalais.ch> : Site sur l’agriculture valaisanne, recensant notamment les producteurs pratiquant l’agritourisme

<http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=5206> : Site de l’Etat du Valais comportant les documents officiels en relation avec la troisième correction

<http://www.grandlyon.com/Berges-du-Rhone.26.0.html> : Site du Grand Lyon comportant les informations sur le projet des « Berges du Rhône 2006 »

<http://www.ciel-noir.org> : Site de l’association DarkSky, qui s’engage pour la réduction de la pollution lumineuse, dans une perspective de développement durable

ANNEXES

Annexe 1 : Charte du Développement Durable

Annexe 2 : Exemples d'installations pour le projet des Balisages Relationnels du Rhône

Annexe 3 : Liste des fermes et producteurs pratiquant l'agrotourisme

Annexe 4 : Photos du Rhône à Sion

Annexe 1 : Charte du Développement Durable

Charte du Développement Durable

Approuvée par le Grand Conseil valaisan en date du 26 juin 1998

Nous Valaisannes et Valaisans, conscients de notre position entre lacs et montagnes, entre vallées et versants, de notre histoire riche de liens entre Nord et Sud, de nos ressources économiques, culturelles et naturelles, exerçant des responsabilités dans les secteurs de la politique, de l'économie, des affaires sociales, de la culture, de l'environnement, élus, membres d'associations ou simples citoyens, décidons solennellement par cette Charte de prendre pour référence de notre action le développement durable et de nous donner les moyens de sa mise en œuvre.

La présente Charte affirme une volonté politique. Elle définit les principes auxquels nous décidons de nous référer, ainsi que le cadre dans lequel nous souhaitons inscrire notre développement. Elle demande à chacun de nous de définir des objectifs précis, des moyens financiers et des délais pour leur concrétisation. Elle comporte l'exigence de nous doter d'outils d'évaluation adéquats.

Définitions et principes

Les engagements internationaux

En juin 1992, au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, soucieux de gérer les ressources de la planète de manière équitable, les représentants de 172 Etats ont adopté comme référence commune la notion de «développement durable» telle qu'elle a été définie par les Nations Unies. Cette définition est la suivante:

«Un développement est durable s'il garantit que les besoins de la génération actuelle de tous les pays et groupes de population sont satisfaits, sans porter préjudice à la faculté des générations futures de satisfaire leurs propres besoins et en maintenant la biodiversité (faune et flore).»

Si l'on s'arrête au contenu de cette définition, on constate que le développement durable comporte une double dimension. Tout être humain a droit à sa juste part des ressources: c'est la solidarité dans l'espace. Le développement doit se faire dans le respect des droits des générations à venir: c'est la solidarité dans le temps. On y ajoute que l'option pour le développement durable implique que l'économie ne peut se développer sans gérer les ressources de la nature, mais qu'on ne saurait protéger la nature sans prendre en compte les besoins humains.

Le développement durable d'un écosystème donné est un processus global, dans le sens où tous ses éléments sont interdépendants et contribuent conjointement à la qualité de l'ensemble. Qu'un aspect du processus dysfonctionne et l'écosystème dans sa totalité court le risque d'en être sérieusement affecté. Ce processus, au lieu d'être subi de manière passive, peut être orienté dans le temps et dans l'espace à partir d'une décision mûrement réfléchie et constamment réaffirmée par l'ensemble des acteurs concernés.

Les engagements du Valais

Par la présente Charte, la population du Valais et ses élus affirment adhérer pleinement aux engagements internationaux de Rio, qui sont aussi ceux de la Suisse, et déclarent vouloir contribuer à leur réalisation. Ils constatent:

- qu'un développement durable, c'est-à-dire équilibré et plaçant l'être humain au cœur de la démarche, répond aux aspirations premières de chacun;
- que les Valaisans, dont l'activité économique est fortement tributaire de la qualité de leur environnement naturel, se trouvent particulièrement concernés par le développement durable;
- que le développement durable génère des activités novatrices créant des emplois;
- que le développement durable rejoint et renouvelle l'ambition du développement régional, lequel vise à mobiliser les forces de tous les acteurs de la région en un projet résolument orienté vers l'avenir.

Dans le cadre du Valais, nous choisissons de considérer le processus de développement durable sous cinq aspects: l'économique, l'environnemental, le social, le culturel et le politique. Ces aspects sont indissociables et constituent le processus lui-même.

Le développement durable postule à la fois:

1. sous l'aspect économique: une économie efficace et orientée, dans ses structures, ses secteurs et ses produits, vers les défis de l'avenir,
2. sous l'aspect environnemental: la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité,
3. sous l'aspect social: une répartition équitable des richesses produites, la lutte contre l'exclusion et la promotion de la santé,
4. sous l'aspect culturel: la valorisation de la dimension culturelle dans l'ensemble de ses expressions,
5. sous l'aspect politique: l'instauration d'une culture de la concertation et du consensus.

Le développement durable passe par le partenariat de tous

L'option en faveur du développement durable ne se conçoit pas sans la participation de l'ensemble des habitants du Valais. Ce sont eux, par les actions qu'ils mènent déjà et par celles qu'ils entreprendront, qui donnent sens et contenu à la présente Charte. Chacun à son niveau et dans son domaine est garant de l'option commune.

La mise en œuvre du processus de développement durable passe ainsi par une double démarche:

- une large prise de conscience, au niveau de la population, des responsabilités qui incombent à chacun;
- un engagement soutenu de la part du canton, des communes, des régions, des partenaires sociaux, des entreprises et du secteur associatif.

Cet état d'esprit et les actes qui en découleront feront du Valais un canton pionnier.

Plans d'action de la durabilité

Le canton - Les communes - Les régions - Les partenaires sociaux - Les entreprises - Les associations détermineront, dans l'exercice de leurs compétences respectives et dans les divers domaines du développement durable, des objectifs chiffrés et des plans d'action garantissant leur concrétisation. Ils fixeront les moyens matériels nécessaires pour les atteindre, ainsi que les délais à respecter.

Ces actions doivent permettre notamment de:

- Promouvoir des activités économiques diversifiées et génératrices d'emplois durables.
- Reconnaître et protéger activement les richesses naturelles du Valais.
- Optimiser la gestion des ressources naturelles: la nature, le paysage, le territoire.
- Contrôler et agir sur la qualité de l'eau, de l'air et du sol.
- Minimiser la consommation d'énergies non renouvelables et développer la part des énergies renouvelables.
- Développer l'offre de transports publics.
- Favoriser la durabilité et la réhabilitation des équipements et des infrastructures, ainsi qu'optimiser les réseaux existants.
- Lutter contre l'exclusion, la précarisation et les inégalités sociales en développant la solidarité entre les générations, les communautés et les catégories sociales.
- Promouvoir la santé de la population.
- Favoriser l'expression de la culture dans toute sa diversité, ainsi que sa diffusion au sein de la communauté concernée.
- Reconnaître le patrimoine hérité et le mettre en valeur.
- Promouvoir la concertation, la recherche du consensus et de solutions sans perdre entre les partenaires du développement durable.

Solidarité internationale

Sur le plan international, le Valais poursuivra, en coordination avec les efforts du pays, un engagement fort pour la solidarité et la coopération au développement.

Il s'efforcera de promouvoir le développement durable, en particulier dans et entre les espaces de montagne du monde. Il affirmera ainsi la solidarité des populations de montagne, qui partagent des préoccupations et des ressources communes, face aux défis économiques, sociaux et environnementaux. A l'instar des Etats insulaires qui se sont organisés pour défendre leur survie face aux menaces que les changements climatiques font peser sur leur existence, les espaces montagnards sont directement concernés par les effets d'un réchauffement climatique et doivent également faire valoir leurs intérêts.

Assurer la réussite du processus

Pour la mise en œuvre des engagements et programmes définis ci-dessus, les acteurs du développement durable (le canton, les communes, les régions, les partenaires sociaux, les entreprises, les associations) mettront à disposition les moyens nécessaires, à travers leurs budgets ou par la création d'instruments nouveaux.

En coopération avec l'ensemble des acteurs du développement durable, les pouvoirs publics mettront en place les instruments et moyens garantissant une évaluation régulière des engagements pris et des résultats obtenus dans les domaines de l'économie, du social, de la culture, de l'environnement et de la politique.

La réussite du processus passe en particulier par la création d'une Fondation pour le développement durable des régions de montagne, destinée notamment à soutenir les actions et les projets répondant aux critères du développement durable. Cet outil sera conçu, réalisé et géré selon les principes mêmes qu'il a mission de promouvoir. Le développement durable étant un processus évolutif, la Charte sera périodiquement discutée et révisée.

Annexe 2 : Exemples d'installations pour le projet des Balisages Relationnels du Rhône

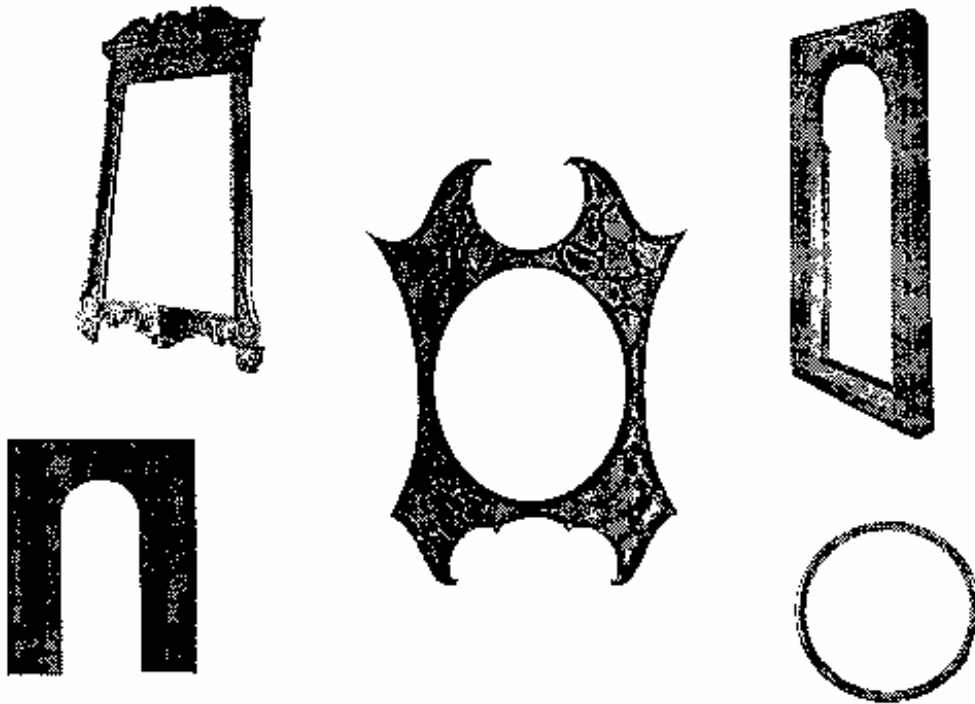


Figure 1 – Cadres d'observation pour le Balisage (BR) 2

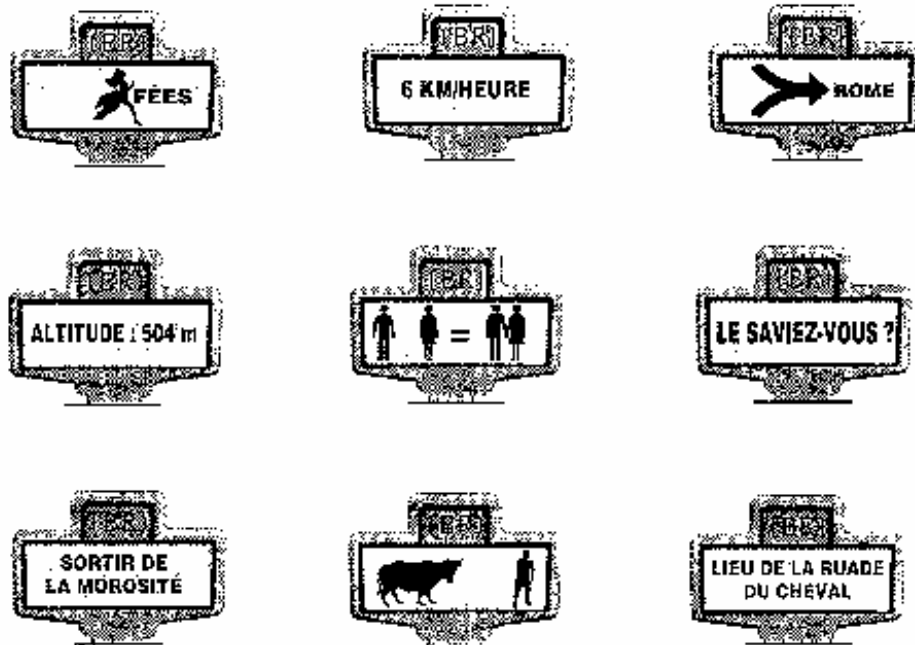


Figure 2 – Signalisations pour le Balisage (BR) 2

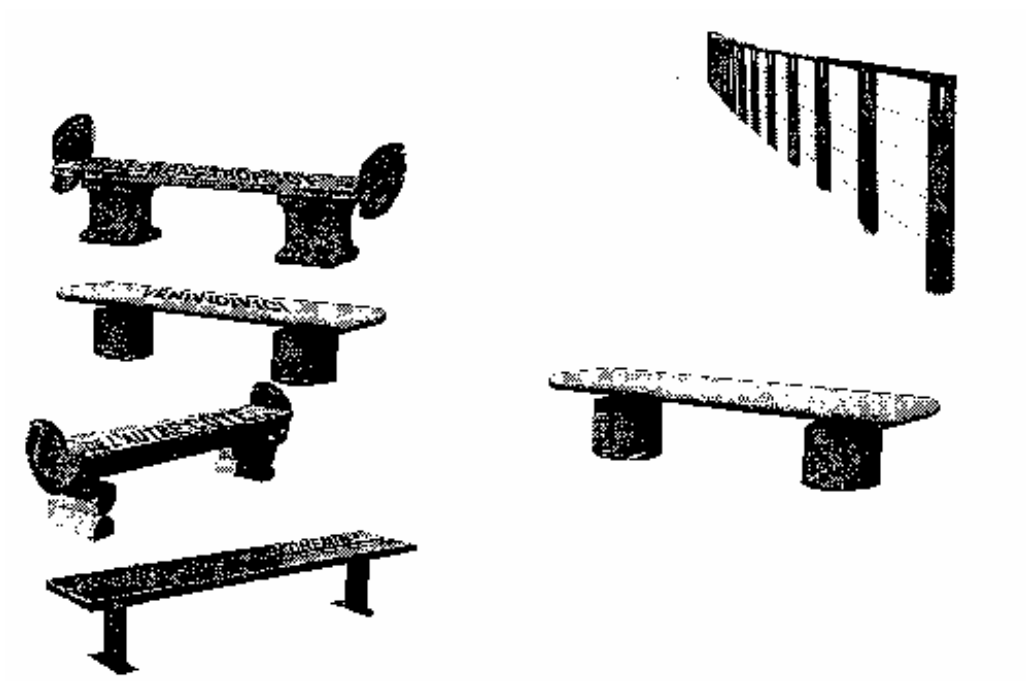


Figure 3 - Mobilier et bastinguage pour le Balisage (BR) 2

Annexe 3 : Liste des fermes et producteurs pratiquant l'agrotourisme

Cette liste est tirée du site www.agrivalais.ch. On a gardé ici uniquement les établissements situés dans les villages plus ou moins proches du Rhône entre Sierre et St-Pierre-de-Clages, c'est-à-dire appartenant à la zone-pilote du projet des Balisages Relationnels du Rhône.

Granges (Région Sierre-Anniviers)	Les Vergers du Soleil	Famille Maurice Arbella 3977 Granges www.lesvergersdusoleil.ch	Domaine arboricole, maraîcher et viticole, en production intégrée. Fabrication artisanale et vente directe des produits de la ferme.
Bramois (Région Cœur du Valais)	Gîte des Abricotiers	Famille Olivier Schupbach 1967 Bramois www.bioterroir.ch	Domaine arboricole et vente directe des produits de la ferme. Hébergement en gîte rural et appartement. Visite du domaine, participation aux travaux. Animation de la ferme. Pour familles, seniors, individuels et groupes.
Sion (Région Cœur du Valais)	Calèches Cartacuzène	Alexis Cartacuzène 1950 Sion www.locationdecacheches.ch	Centre équestre et élevage. Domaine arboricole et culture céréalière. Visite du domaine, randonnées équestres et randonnées accompagnées d'animaux. Promenade en âne, en calèche, programme pour enfants, goûters et pique-niques.
Sion (Région Cœur du Valais)	Ranch des Maragnènes	Famille Roger Vuissoz 1950 Sion www.ranch.ch	Domaine arboricole en production intégrée et élevage de chevaux. Fabrication artisanale et vente directe des produits de la ferme. Hébergement sur la paille, au mayen, en gîte équestre et dortoir, sans repas. Cours d'initiation à l'équitation, randonnées équestres, tours en poneys, programme et camps pour enfants. Dégustation commentée, petits-déjeuners, pique-niques. Spécialité maison : liqueurs. Particularités : marché paysan et sorties équestres à thème. Pour individuels et groupes, familles et entreprises.
Sion (Région Cœur du Valais)	Domaine Brûlefer	Charles Bonvin et Fils André Darbellay 1950 Sion www.charlesbonvin.ch	Domaine viticole et vente directe. Visite du domaine, sentier didactique, dégustation commentée, goûters, table d'hôtes. Livraison à domicile. Pour individuels, groupes et séminaires.
Vétroz (Région Cœur du Valais)	Gîte des Vergers	Famille Olivier Cordey 1963 Vétroz www.gitedesvergers.ch	Domaine arboricole et viticole. Visite du domaine avec parcours didactique. Dégustation commentée, vente directe des produits de la ferme, abonnement de fruits. Hébergement en appartement, dortoir et chambres à la ferme. Repas sur demande pour les groupes. Camper autorisé. Spécialités maison : pommes, poires et jus de fruits. Particularités : jeux et sports pour enfants et entreprises, fabrication de pain au four banal. Pour familles, écoles, séminaires. Brunch du 1 ^{er} août.
St-Pierre-de-Clages (Région Cœur du Valais)	La Potagère	Jean-François Buchard-Crittin 1955 St-Pierre-de-Clages www.lapotagere.ch	Domaine maraîcher. Fabrication artisanale et vente directe des produits de la ferme. Corbeilles cadeaux. Spécialité maison : confitures. Particularité : marché paysan. Pour familles, écoles, seniors, individuels et groupes.

Annexe 4 : Photos du Rhône à Sion





